47e ANNÉE. — 1898

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870
Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — SEPTIÈME ANNÉE
N° 11. — 15 Novembre 1898



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES
ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1898

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES ROUTES DE L'EXIL

ITINÉRAIRES SUIVIS PAR LES FUGITIFS DU LANGUEDOC A LA RÉVOCATION[1]

« Il est certain que dans l'histoire qu'on pourra faire de « notre persécution, le chapitre des évasions doit faire un « des plus beaux endroits. » Ces paroles de Jurieu, qu'il appuie de quelques exemples d'endurance ou d'habileté, deviennent plus riches de sens à mesure que la publication d'autobiographies de fugitifs renouvelle la vision de leur ténacité et de leurs douleurs : la question est de celles dont l'intérêt ne s'affaiblit pas. Nous voudrions en examiner un point spécial. Nous nous bornerons, d'abord, aux exilés du Languedoc (haut Languedoc, bas Languedoc, Cévennes) et nous essayerons de les accompagner sur les différents chemins qu'ils ont suivis pour sortir du royaume. Ce sont les inépuisables Archives de l'Intendance du Languedoc, à Montpellier, qui nous ont fourni les éléments de notre étude. Nous avons largement puisé aussi dans la collection du *Bulletin;* enfin quelques autres détails nous viennent d'ouvrages généraux.

I. — Les pays du Nord.

L'idée que l'on se fait communément de l'émigration protestante du Languedoc est qu'elle se porta vers la Suisse ; or,

1. Dans une étude sur le *Guide Paul Berger-Ragatz*, qui a précédé celle-ci, on est prié de corriger ces erreurs : P. 54, l. 8, lisez *en* drap. — P. 512, trois lignes avant la fin, lisez *Du Lamel.* — P. 516, l. 18, lisez *Thémeric.* — P. 519, l. 6, rapprochez le nom de *la Cassière*, de celui de *la Costière* (p. 511).

il est assez remarquable que telle ne fut pas la première direction prise, au dire d'un ministre même de Genève qui écrivait en novembre 1685[1] : « Ce ne fut que par degrés que « [les réfugiés] s'y retirèrent entièrement, ce côté-ci de la « France ne leur offrant pas les mêmes convenances que « l'Angleterre ou la Hollande. » S'il est en effet certain que le gros des émigrés passa par Genève, il ne l'est pas moins que les premiers fugitifs suivirent d'autres voies.

Les dragonnades de 1684 eurent pour effet immédiat d'affoler les Réformés du Midi, et dès le début de la persécution l'idée *qu'il fallait* fuir prima la question : *par où* fuir ? Il faut lire les premières pages du récit de Jean Durant, de Montpellier[2], qui, le 24 septembre 1685, quitte la ville avec sa femme et son parent David Barbut, résolu à gagner une frontière, mais ignorant laquelle, pour se représenter l'angoisse de ces malheureux. Ils se retirent d'abord dans la plaine, au mas de Leyrargues, puis à Saint-Laurent-d'Aigouze près d'Aigues-mortes, avec le projet de passer le Rhône pour entrer en Provence; changeant d'avis, ils reviennent à Aimargues, demeurent plusieurs jours à Lunel, montent vers Sommières, s'enferment à une lieue de là dans la maison Portal à Pondres, vont se faire héberger à la Baraque de Montpezat sur la route du Vigan à Nîmes, et enfin, prenant une résolution définitive, s'acheminent vers Marseille. D'autres, de la plaine du Gard et de Nîmes, également combattus, se tournent vers les hautes Cévennes, comme la famille Cabrit, de Lézan près d'Anduze[3], qui pensait qu'elle pourrait mieux s'y cacher sur « les montagnes escarpées et « dans les antres des rochers », jusqu'au jour où elle serait fixée sur le choix de son refuge à l'étranger.

Plus surprenante est la conduite de Jean Coulomb, de Tornac près d'Anduze, qui part aux premiers jours de 1686[4], à travers les Cévennes, par Saint-Roman-de-Tousques, Flo-

1. *Bulletin*, XXII, p. 559.
2. *Les Chroniques du Languedoc*, par M. de la Pijardière, archiviste de l'Hérault, vol. III, p. 35. (Cf. aussi *Fr. prot.*, 2e éd., I, 808.)
3. *Bull.*, XXXIX, p. 537.
4. Archives du Languedoc, C. 167, dossier Coulomb.

rac et Saint-Chély [d'Apcher]; là, ayant à se décider entre Lyon et Paris, il tourne vers la capitale, gagne à pied Montferrand, Riom, Montluçon, Saint-Amans, Bourges, Orléans, arrive à Dampierre; à 25 kilomètres de Paris, il se ravise brusquement, redescend à Orléans et se dirige vers Lyon où nous le retrouverons allant à Genève. Sans doute son intention première était de parvenir en Hollande, et pour étrange que paraisse un tel projet, nous savons qu'une Languedocienne l'avait formé comme lui[1]. Judith Guiton, de Lavoulte (Ardèche), après dix jours passés à Romans chez une hôtesse « secrète », par un chemin plus long encore, par Lyon, Dijon, Metz, Trèves, Cologne, atteignit enfin Wesel. Elle poussa même jusqu'à Londres et s'y embarqua pour la Caroline. Il faut croire d'ailleurs que la Hollande demeura bien des années l'espoir des persécutés; ce n'est pas un des souvenirs moins glorieux de la route que le voyage des trois enfants d'Antoine de Gau[2], dont l'aîné avait 16 ans, qui partirent à pied de Castres le 9 juillet 1698 pour aller rejoindre leur père dans les Provinces-Unies. Près de 200 lieues à pied! Il est douteux que les Protestants du Languedoc aient été nombreux à consentir à un pareil effort, et à ceux qui ont voulu gagner les pays du Nord, la voie de mer s'est imposée de bonne heure.

II. — Bordeaux, Le Roussillon, La Méditerranée.

Les navires anglais ou hollandais entraient aux ports de la Méditerranée; il devait être facile de traiter avec les capitaines. Déjà dans la nuit du 3 au 4 juin 1685 on arrêtait à Cette[3] Jean Borrély, du Pompidou (Cévennes), « dans un esquif qui allait à une barque, près d'un vaisseau hollandais ». Jugé un an après, sa tentative lui valut les galères perpétuelles. Des Cévennes à Cette, le trajet était relativement court, mais les occasions favorables étaient rares dans

1. Dr Ch. Baird, *Histoire des Réfugiés huguenots en Amérique*, traduction française, p. 360.
2. M. C. Rabaud, journal *la Vie nouvelle*, numéro du 9 juillet 1898.
3. Arch. Langued., C. 163.

les petits ports. Aller vers Marseille était une entreprise plus considérable. De Castres, même, et des environs, c'est vers l'Océan qu'on se tourna quelquefois. Jean Mascarenc, conseiller à la chambre de l'Édit, comptait se rendre avec sa femme et son enfant à Bordeaux, par Toulouse et Agen, quand il fut arrêté en chemin[1], et quelques mois après (fin de 1685), suivant son exemple, Jacques Corbière, de la Bastide-Rouayroux, au nom d'un certain nombre de ses voisins et coreligionnaires, essayait d'y aller « négocier leur passage pour l'Angleterre[2] ». Son voyage au surplus fut inutile, et, dès son retour, ses compagnons et lui tournèrent les yeux vers la frontière du Roussillon. Qu'ils atteignissent seulement l'Espagne, ils verraient ensuite.

Deux chemins s'offraient au sud : la route de terre, celle que suivaient en juillet 1686[3] la femme et la fille de M. Jurand, marchand de Montpellier, accompagnées de François Vergnes, viguier de Pignan, déguisé en valet[4]. De Perpignan, par le chemin de Figuières, elles vont à Argelès-sur-Mer; des muletiers venus de Catalogne leur offrent des montures, et à Espouillé (Espolla, au pied du col de Banyuls), le premier village espagnol, elles sont libres.

Mais les passages des Pyrénées étaient rares, et déjà bien gardés. Combien préférable était le large chemin de la mer! Les côtes de la Méditerranée étaient des plus difficiles à surveiller, la plage continue du Rhône au Roussillon se prêtait aux embarquements nocturnes, le trajet assez rapide n'exigeait que des bateaux de pêche et la pauvreté même des pêcheurs aidait à surmonter leurs scrupules. Rien d'étonnant donc à voir le 16 mai 1686, sur la plage du Canet à l'embouchure de la Têt, nos gens de la Bastide-Rouayroux : Jacques Corbière, sa femme et son fils, Anne Foulca, sa tante, son domestique François Ruisset; Jean Calas et sa

1. Baird, *Réfugiés huguenots en Amérique.*
2. Arch. Languedoc, C. 166.
3. *Ibid.*, C. 166.
4. Il est à noter que M. Jurand, que les deux femmes allaient rejoindre à Barcelone, se trouvait en Catalogne revenant de la Suisse, où il avait cherché un premier refuge.

femme. Leur batelier s'était engagé à les conduire à Capdequier (sur le cap Creux). Par quelle circonstance aborda-t-il à Baniols-de-Marendes (Banyuls)? nous l'ignorons; les fugitifs furent arrêtés[1]. Ils eurent beau prétendre que leur intention était d'aller en pèlerinage à Notre-Dame du Montserrat, ils furent trahis par une lettre écrite à la fois par Calas et Corbière à M. Benoist père, marchand à la Bastide, qui relatait les circonstances de leur départ, et contenait cette phrase : « Vous pouvez avertir les personnes que vous savez, de notre route, afin qu'elles en profitent. » L'expérience des premiers exilés, plus hardis, servit grandement à ceux qui les suivirent et nous en aurons plus loin des preuves particulières.

Plus heureux furent les passagers de Patron Dumas, de Marseillan (Hérault) : le sieur d'Albos[2], sa sœur, la dame du Rozel, une autre demoiselle, le sieur de Mirmant et ses deux filles, le sieur Saurin, avocat, sa femme et deux petits enfants de cinq à six ans, « en tout quinze ou seize, maîtres, valets, servantes et enfants ». Les fugitifs avaient quitté les environs de Nîmes peu de jours auparavant. Les quatre premiers s'embarquent à Balaruc, au nord de Cette; un peu plus loin, à Bouzigues, Patron Dumas prend le reste, et la barque traverse l'étang pour atteindre, à l'est de Cette, le chenal qui mène à la pleine mer. Il est si peu profond que les passagers doivent descendre à terre. Ils se rendent au vieux môle de Cette, à un quart de lieue de là, par une plage peu sûre. Enfin la barque les reçoit définitivement et, après une traversée qui les éprouve rudement, ils abordent à Llansa près de la Selve (de Mer) en Catalogne. Patron Dumas revient à Agde avec 200 écus. Un mois après il est dénoncé, arrêté, et condamné à la potence (15 juillet 1686)[3].

1. Jacq. Corbière et Jean Calas, condamnés aux galères à Nîmes le 19 juillet 1686 (*Fr. prot.*, 2e éd., VI, 242 et 253).

2. Ce sont les matelots qui rapportent le nom ainsi transcrit. Ne faudrait-il pas le rectifier en *d'Albenas*? Le *Bulletin* (XXVIII, 262) donne comme fugitifs de Nîmes tous les noms qui suivent, et mentionne le « sieur d'Albenas, sa mère et une de ses sœurs ». La liste des absents est du 15 juin. L'embarquement eut lieu immédiatement après. Le 9 juillet « il y avait un mois ».

3. L'autobiographie de M. de Mirmant (*Bull.*, VII, 46), qui rapporte également quelques circonstances du départ, ajoute des détails fort curieux

Barcelone était le premier rendez-vous des fugitifs. De là ils envoyaient des Catalans avertir les retardataires. Vers le milieu de 1686, sur un avis de ce genre, le sieur Sabonnadière[1], marchand de Nîmes, put rejoindre un brigantin qui stationnait à l'embouchure du Rhône, et qui le conduisit en Espagne.

Les évasions par mer ne tardèrent pas à donner lieu à un véritable négoce. On préparait l'entreprise plusieurs mois d'avance. Une de celles qui, certainement, eurent le plus de retentissement fut celle de Viano, qui échoua. L'instruction qu'elle nécessita forme un dossier très considérable aux archives de Montpellier (C. 166). Vincenso Viano, patron italien, habitant de Montpellier depuis 1672, personnage de quelque poids, puisqu'au moment de son procès il se recommanda de ses relations avec le marquis de la Trousse et d'autres gentilshommes de la ville, fut sollicité au commencement de 1686 « de rendre service à quelques nouveaux « convertis, ses amis, et de se porter caution pour faire avoir « une barque à un patron ». Les négociations aboutissent. Viano prête son nom, le patron Acaroni, de Marseille, et deux matelots montent une tartane à Gênes, passent le contrat dans cette ville « devant le consul, pour qu'elle porte ban- « dière française », vont charger à San Remo des citrons qu'ils viennent vendre à Marseille, et le 17 juin jettent l'ancre en face de Mauguio. Un habitant du village, Pierre Laget, dont la ferme de Vauguières, entourée de pins au bord de l'étang, offrait un asile commode à ceux qui devaient partir, avait été intéressé à l'entreprise par Viano. Au dernier moment, il hésite. Vainement, de la tartane, les trois matelots font les signaux convenus, Laget refuse de passer dans sa barque ceux qui n'avaient que l'étang à traverser pour trouver le salut. Viano fut dénoncé : le 23 juin, par ordre du marquis de la Trousse, deux barques de Cette croisèrent

sur l'accueil hospitalier que le gouverneur de Barcelone fit aux fugitifs, sous le prétexte que « le roi d'Espagne n'avait pas de mesures à garder « avec le roi de France ». Tous les réfugiés qui entrèrent en Catalogne n'eurent pas un sort si doux.

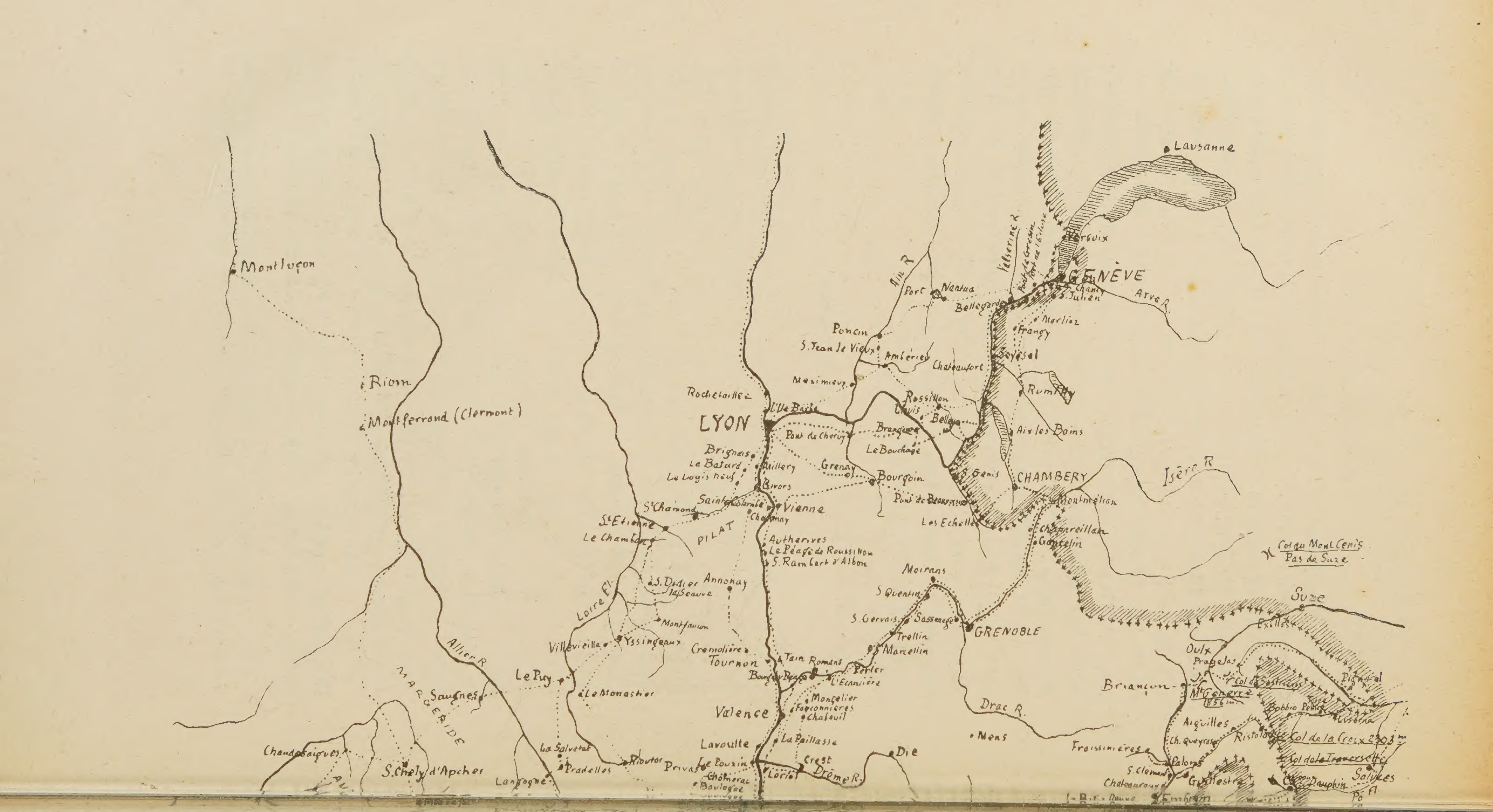
1. Arch. Languedoc, C. 166 (dossier Viano).

« le long de la mer vers Aigues-Mortes et vers Narbonne, afin d'empêcher la défection des nouveaux catholiques ». La tartane fut prise et l'interrogatoire apprit que Viano avait traité avec *près de cent* protestants de Montpellier, Nîmes, Uzès, Clermont-l'Hérault, Lodève et Bédarieux. Ce que nous ne savons pas, c'est si le patron devait les mener en Espagne ou en Italie. Même espoir des deux côtés : de Gênes on gagnait Genève par Turin; de l'Espagne on s'embarquait pour les pays du Nord, comme purent le faire quelques années plus tard Vivens et ses compagnons trahis par Bâville, et quand, à Barcelone, manquaient les occasions de partir pour l'Angleterre ou les Provinces-Unies, les fugitifs avaient encore la ressource de s'y embarquer pour Gênes, à la condition, bien entendu, d'échapper à l'Inquisition : c'est ce que fit M. de Mirmant (*Bull.*, VII, 48).

III. — La Provence.

La sûreté des réfugiés au pays de l'Inquisition ne pouvait être que fort relative. Le voyage de Barcelone à Londres ou en Hollande, toujours long et incertain, laissait encore flottante la crainte d'être jeté sur les côtes de France. Plus délibérément, semble-t-il, le Languedoc protestant se décida pour l'Est. Déjà nous avons vu Jean Durant, David Barbut et les leurs, prendre le chemin de Marseille. De la Baraque de Montpezat où nous les avons laissés, ils passent, pour éviter Nîmes, par la Vaunage, Uchaud, Générac, arrivent à Bellegarde le 30 janvier 1686 et traversent le Rhône à Arles. Dans la Provence, où les dragons sont moins nombreux, ils osent prendre la route ordinaire qui mène à Marseille par Salon. Voici le port d'où quelques mois plus tard sortiront les vaisseaux du roi, emportant à la Martinique des centaines de Cévenols; notre petite troupe pense y trouver son salut : le capitaine anglais qu'elle avait averti est venu au-devant d'elle[1]. Mais elle n'a pas été seule à traiter avec lui; le Dau-

1. On s'embarquait encore à Marseille, pour fuir à Gênes, en 1692. Voir *La sortie de France de Daniel Brousson et de sa famille*, publiée par



Lausanne
GENÈVE
Arve R.
Nantua
Bellegarde
S. Julien
Marlioz
Frangy
Seyssel
Ain R.
Poncin
S. Jean le Vieux
Ambérieu
Chateaufort
Meximieux
Rochetaillée
LYON
Rossillon
Belley
Rumilly
Aix les Bains
Brangues
Le Bouchage
Pont de Cherruy
Grenay
Bourgoin
S. Genis
CHAMBERY
Isère R.
Montmélian
Chaparreillan
Les Echelles
Pont de Beauvoisin
Brignais
Le Batard
Le Logis neuf
Millery
Givors
Vienne
St Chamond
St Etienne
Le Chambon
PILAT
Auberives
Le Péage de Roussillon
S. Rambert d'Albon
Moirans
S. Quentin
S. Gervais
Sassenage
GRENOBLE
Trellin
Marcellin
Col du Mont Cenis
Pas de Suze
Suze
Exilles
Oulx
Pragelas
Pignerol
Briançon
Mt Genèvre
1856m
Aiguilles
Ch. Queyras
Ristolas
Col de la Croix 2303m
Col de la Traversette
Saluces
Po Fl.
Drac R.
Mens
Die
Annonay
S. Didier
Montfaucon
Yssingeaux
Villevieille
Loire Fl.
Le Puy
Le Monastier
Cromolière
Tournon
Tain
Romans
Peyler
L'Ecancière
Montelier
Fauconnières
Chabeuil
Valence
Lavoulte
La Paillasse
Crest
Drôme R.
Loriol
Le Pouzin
Privas
Rioutor
Pradelles
La Salvetat
Langogne
Allier R.
MARGERIDE
Saugues
S. Chely d'Apcher
Chaudesaigues
Riom
Montferrand (Clermont)
Montluçon
Frassinières
Palons
S. Clément
Chateauroux
Guillestre


ITINERAIRES
SUIVIS
par quelques
REFORMÉS DU LANGUEDOC
LORS DE LA REVOCATION (1685-1703)
Frontières du Royaume en 1688
Limites du Comtat Venaissin
et de la Principauté d'Orange
Itinéraires.
Millau
Tarn R.
Albi
Realmont
Castres
La Bastide Rouayroux
Saint Pons
Bédarieux
Lodève
Le Vigan
Ganges
Anduze
Lasalle
Lézan
Alais
S. Roman de Tousque
Meirueis
S. Maurice
S. Jean des Anels
Pont Saint Esprit
S. Nazaire
S. André
Bagnols
Auzon
Les Plans
S. Just
Le Pin
Fontcouverte
S. Quentin
Uzès
Roquemaure
Villeneuve
Rochefort
Remoulins
Montfrin
Nicolas
La Calmette
Montpezat
NIMES
Dezouce
Beaucaire
Tarascon
Uchaude
Generac
Bellegarde
Saint Gilles
Arles
Aimargues
S. Laurent d'Aigouze
Aigues Mortes
Lunel
Sommières
Pondres
Hérault R.
MONTPELLIER
Salaison
Mauguio
Vidourle
Bouzigues
Cette
Marseillan
Balaruc
Florensac
Béziers
S. Chinian
Clermont l'Hérault
Narbonne
Carcassonne
PERPIGNAN
Têt R.
Le Canet
Argelès s Mer
Banyuls de Marende
Llansa
La Selve
Cap de Creus
Cadaquier
Figuières
ORANGE
AVIGNON
Noves
Cavaillon
Merindol
Rochegude
Le Buis
Salon
AIX
Manosque
Durance R.
Digne
Mezel
Riez
La Bastide
Bargemon
Draguignan
Lorgues
Le Luc
Brignolles
Sacaron
Pourcieux
Marseille
Fréjus
Cannes
Antibes
NICE
Villefranche
S. Martin du Var
Grasse
Le Mas

phiné[1] a envoyé d'autres fugitifs dans la ville, le Languedoc également; si bien que l'embarquement provoque un tel mouvement de canots que le capitaine prend peur et refuse tous ses passagers. C'est en vain qu'il se ravise le lendemain; Durant et Barbut, pour 20 louis d'or, ont trouvé un patron qui doit les conduire à Villefranche. Le patron touche la somme, puis manque de parole à son tour. Il faut donc se résoudre à atteindre Nice par terre. Dieu merci, les voitures ne manquent pas, et les sept personnes prennent la grand'-route de Brignolles et du Luc, hâtant leur course, mais précédées néanmoins de David Barbut qui, par écrit, a tracé leur itinéraire et qui s'est informé des hôtelleries sûres. Déjà, en effet, les persécutés ont pris cette voie et les premiers arrivés à Nice se préoccupent de ceux qu'ils ont laissés derrière eux. Nos fugitifs croisent des voitures vides qui vont à Nîmes chercher « la femme de M. Rey ministre »[2], et les postes transportent en Languedoc des lettres qui seront fort utiles à ceux qui désirent quitter le royaume.

Combien de gens, en effet, parmi ceux qui souffraient d'avoir plié leur conscience à l'abjuration, qui ne devaient avoir qu'une très vague idée des chemins possibles de l'exil, et qui mettaient sans doute leurs soins à se procurer des *routes,* c'est-à-dire des itinéraires, de leur province aux frontières ! Nous avons découvert aux Archives du Languedoc six feuilles de ce genre qui datent du commencement de 1686.

Le *Bulletin* a parlé souvent de François Teissier, viguier de Durfort, pendu à Lasalle en février 1686 pour avoir assisté aux assemblées du Désert, et à vrai dire leur premier martyr. Quand le bourreau descendit le corps du malheureux de la

M. N. Weiss, p. 112, 113. Les divers membres de cette famille, à eux tous, ont parcouru presque toutes les directions générales que nous indiquons vers l'étranger.

1. Un frère de René de Durand, de Die (Baird, ouvr. cité, p. 363).

2. Sans doute Jeanne Roger, femme de Claude Rey, pasteur à Vergèze. Elle fut arrêtée avec son mari sortant du royaume et on les incarcéra à Grenoble au commencement d'octobre 1685. Ils durent être renvoyés chez eux puisque Claude Rey abjura et se fixa à Nîmes, et ceci se rapporte vraisemblablement à une deuxième tentative de départ. On sait, du moins, que, peu après la Révocation, Rey parvint à gagner la Suisse (*Fr. prot.*, VIII, 419; *Bull.*, VII, 135; XXXII, 409, comm. de M. Fonbrune-Berbinau).

potence où il était demeuré exposé douze heures, il trouva « dans ses poches et dans ses bas » un certain nombre de papiers actuellement annexés à son dossier[1], en particulier la lettre suivante :

A Cero^re (?) de chés moi ce 19 febvr. 1686.

Monsieur,

La vostre ma esté très fidellement randue avec ce qui i estoit mantionné, ausquels je randrai toux les services posible, vous en debvés estre assuré puisque cé un afaire qui me touche de sy près, et mesmes de vous randre tous les services en cella. En attandant, mon cher monsieur, vérés sy après ce que soités, et soiés persuadé que je macquiterai de la promesse que je vous ai faitte. Au surplus aiés la bonté d'assurer monsieur Lassalle de mes respets, comme a vous de vous estre,

Monsieur, vostre très obéissant serviteur,
St Feriol.

Je porte le nom d'une tere à moi.

L'adresse porte :

par esprès.
Monsieur
Monsieur Teissier
marchand bourgois
a Monoblet

J'ai eu une pene estrème
a résoudre ces messieurs
a s'acomoder pour leur
partance, le donneur de la
prézante par esprès vous
en pourra dire la veritté.

Quel était ce correspondant? sa lettre nous apprend qu'il a reçu ceux que Teissier lui a confiés et qu'il les a fait sortir du royaume. Serait-ce un marchand de Provence avec lequel Teissier aurait eu auparavant quelques relations? serait-ce un guide? La phrase « je prie Dieu qu'il vous veuille conduire », qui termine l'autre partie de la lettre, que nous al-

1. Archives Langued., C. 166. Ceux dont nous ne parlons pas ici sont des certificats d'abjuration que Teissier déclara avoir obtenus par un de ses amis de Monoblet, du curé de Boisset qui les a signés. Boisset est à deux lieues de Durfort, la paroisse de Teissier. Est-ce que Teissier n'a pas voulu abjurer dans son village même, ou si le curé de Boisset avait accordé les certificats sans aucune garantie?

lons transcrire, n'est guère dans les habitudes de ceux dont les services étaient largement rémunérés, mais cependant?

L'autre page du billet contient « ce que souhaitait » Teissier, c'est-à-dire une route qui conduisît à Nice. Elle part de Tarascon, que les Cévenols gagnaient par Nîmes et Beaucaire. Les distances qu'elle indique sont seulement approximatives.

De Tarascon à Selon	7 lieue.	Salon.
De Selon à Aix	5 lieue.	
D'Aix à Negriau	2 lieue.	?
De Negriau à Sacaron	2 lieue.	Sacaron, mas isolé sur le grand chemin.
De Sacaron à Poucieu demy lieue.		Pourcieux, sur le grand chemin.
De Poucieu à S. Maxemin une lieue.		
De S. Maximin à Fontcouverte une lieue.		A Fontcouverte se détache au sud la route de Brignolles et du Luc qui menait à Fréjus.
De Fontcouverte au Val deux lieue.		
Du Val à Perdiguon	3 lieue.	Le logis de Perdigon, sur l'Argens. L'itinéraire quitte ici résolument la grand'route et tire au nord.
A Perdiguon feau lesser Draguignant sur la droite, de mesmes que Lorgues que feaut esvipter, quy est à deux lieue de Draguignant en y allant de Perdiguon.		Entendez : Draguignan est deux lieues plus loin que Lorgues quand on vient de Perdigon.
A un logis quy est sur le chemin.		?
De ce logis à Braguamon 7 lieue en esvitant de loger pas à Braguamont y ayant divers vilages sur le dit chemin qu'on pourra loger.		Bargemon, au nord-est de Draguignan; l'itinéraire rejoint un chemin fréquenté.
De Braguamont à Bastide 4 lieue.		L'itinéraire s'enfonce au nord dans les vallées profondes des Alpes Maritimes. La Bastide, sur un affluent du Verdon.

De la Bastide au Mas 4 lieue qui est en Scavoye lieu de sureté pour leur personne.	Entendez sans doute : pour *les* personnes, sans allusion directe à ceux auxquels pense Teissier.
Du Mas à S. Martin 4 lieue.	Saint-Martin-du-Var, sur le Var.
De S. Martin à Nisse 6 lieue, où estant, logerés au feaubourt et sur le soir avant que ont fermes les portes, entrer dans la ville et demander Monsieur Jaques Sabatier marchant françoys dudy Nisse et luy dire qu'ils sont là de la part de M.	Le mot est barré sur la lettre. C'est sans doute le nom de celui qui signe *Saint-Feriol*, « du nom d'une terre à lui ».
. Au surplus feaut observer d'estre prudent et advisé à ne se ferre cognoistre appersonne, de mesme esvitter tant qu'il se pourra de ne loger pas aux villes, de mesmes de ne s'accompagner pas de personne dans vostre route ; en ce fesant je prie Dieu qu'il vous veille conduire.	

L'itinéraire qui précède permettait donc d'aller, par terre, jusqu'à Nice même. Il arrivait quelquefois aux Protestants d'atteindre cette ville par mer. Durant et Barbut ont suivi la route ordinaire jusqu'à Fontcouverte ; de là Brignolles, le Luc, la vallée de l'Argens les mènent à Fréjus ; ils y logent chez l'hôte « du Château Rouge », et sans se laisser rebuter par les souvenirs amers qu'ils avaient pu garder des patrons de Marseille, ils montent le 2 mars à 11 heures de nuit dans une barque à rames, passent le 3 entre Cannes et les îles et descendent enfin à Nice au « Logis de la Lune. »

C'est aussi par quelques heures de navigation que finissait un autre itinéraire dont un autre Cévenol fut trouvé porteur. Jacques Nadal, de Lasalle, qui déclara avoir quitté sa maison « parce qu'on lui avait donné trop de dragons », avait sur lui quand on l'arrêta « errant par les bois », le 19 mars 1686, cinq routes diverses, écrites de cinq mains

différentes, qui toutes menaient à la frontière de l'est[1]. D'où lui venaient-elles? Elles ne sont accompagnées d'aucune lettre qui en indique la provenance ; Nadal se contente de nier qu'elles soient de sa main, et ajoute, pour expliquer comment il les possède : « que d'abord il avait pensé s'en « aller, puis que n'ayant point d'argent il ne l'a point fait ». Elles ont été rédigées par des gens bien informés et tout laisse supposer qu'elles ont été envoyées de l'étranger par des fugitifs qui ont eu, avant les autres, le courage de partir à l'aventure. La première menait à Nice depuis Avignon. Elle est moins détaillée que celle de Teissier, et nous indique une autre voie, par la vallée de la Durance :

Avignion	7 lieues de Nismes.	
Cavalhion	4 lieues.	
Mérindol	4 lieues gen (?)	
A Mannosque	6 lieues.	On passait la Durance après Manosque.
A Ries 5 lieues, voir Allessandre Arabin[2].		Riez.
A Draguignand 8 lieues, voir Cundier frère.		L'itinéraire suit un grand chemin.
A Grace	7 lieues.	Grasse.
Entibe 3 lieues, voir Sara marchant de la part de l'amy et lui demander.		L'*amy :* c'était déjà un mot convenu qui suppose le passage à Antibes de nombreux fugitifs. *Lui demander :* entendez qu'il fournira tous les renseignements nécessaires et sans doute indiquera des matelots complaisants.
A Nisse voir Gautier marchant françoys.		
Cane deux lieues de Grace, demander Monsieur Mayman, marchant.		Cannes.

L'itinéraire, on le voit, aboutissait à Grasse et laissait aux

1. Arch. Langued., C. 166. Nadal fut condamné aux galères perpétuelles.
2. Voir *Fr. prot.*, 2e éd., I, 295.

voyageurs le soin de se décider entre Cannes et Antibes, d'où ils devaient atteindre Nice, fort probablement par mer. Nice appartenait alors à Victor-Amédée II ; mais, par ordre de Louis XIV, la religion réformée n'était pas plus tolérée en Savoie qu'en France et les réfugiés n'y subsistaient qu'à la condition d'y demeurer cachés : aussi ne considéraient-ils la ville que comme un pied-à-terre. Les gens du pays le savaient bien ; à peine Durant et Barbut sont-ils arrivés qu'ils reçoivent les propositions « de quarante ou cinquante voiturins ou patrons qui s'offrent à les conduire à Genève, Gênes, Livourne, ou ailleurs ». Ils n'ont pas d'ailleurs le loisir d'hésiter. Averti de leur arrivée, l'évêque de la ville envoie immédiatement son vicaire général à Don Antonio de Savoie, gouverneur de Nice, pour le prier de les arrêter ; ils n'ont que le temps de fuir à Vintimille, San Remo, le col de Nava ; et sans un jour de relâche, par Alexandrie, Milan, Côme, le Splügen et Wallenstadt, ils parviennent à Zurich. Quand ce n'était pas l'autorité ecclésiastique qui veillait, c'était le représentant du Roi. Barbut entre à peine à San Remo ; c'est assez pour qu'il y apprenne que peu de jours auparavant, le consul de France y avait fait arrêter une fugitive comme lui, Mme de Favre, et qu'il n'avait consenti à la relâcher que contre 6,000 piastres de rançon.

La route de Gênes fut fréquentée pendant quelques années encore par les émigrés. Deux prisonnières mises hors des prisons d'Aix en juin 1688[1] et conduites par un garde à la frontière, étaient l'une de Privas, l'autre des environs d'Alais. Nous avons lieu de croire qu'elles avaient été arrêtées dans la Provence au moment où elles essayaient de fuir. Enfin, lorsque en 1703[2] les Protestants de la principauté d'Orange eurent obtenu l'autorisation de se retirer à l'étranger, un certain nombre prirent le chemin de Nice. Il s'y était formé une sorte de comité de bienfaisance qui fournissait le nécessaire aux arrivants. En juin 1688, les deux prisonnières y furent secourues par « des amis » et par

1. *Bull.*, XII, p. 442.
2. *Bull.*, XIX-XX, p. 301.

« le consul de la nation anglaise » ; et le même consul, nommé M. Bouër en 1703, est encore indiqué comme ayant bien reçu les fugitifs d'Orange[1].

IV. — Dauphiné, Vallées vaudoises.

Nice était bien loin de Genève, et la route d'Aix bien fréquentée. Dans les possessions du duc de Savoie n'y avait-il pas, plus près de la Suisse, l'agglomération protestante des Vallées vaudoises, dont le souvenir huguenot veillait sans doute encore au Languedoc? Ne pourrait-on s'y réfugier à travers le Dauphiné, directement, et par des chemins assurément peu suivis? Nos notes mentionnent quelques itinéraires, en effet, vers cette partie de la frontière, plus âpre que toutes les autres. Le dossier Nadal en contient deux fort détaillés. Il est à remarquer que le premier rapporte souvent en patois le nom des villages qu'il traverse, et qu'il est néanmoins rédigé en français, ce qui semblerait indiquer qu'il a été tracé par un fugitif ignorant des lieux où on l'a conduit, et qui ne les connaissait que sous les appellations que leur a données le paysan qui le guidait. Quelques erreurs manifestes, dues sans doute à un défaut de mémoire, ne font qu'accroître cette probabilité. La route part d'Alais, et mentionne pour les exilés des Cévennes les haltes à faire jusqu'au Rhône ; le pays était étroitement surveillé, et les premiers pas demandaient autant de prudence que les derniers.

Alles.		Alais.
A Fontcouverte	2 l.	Château sur la route d'Alais à Uzès, où l'itinéraire quitte la direction d'Uzès pour appuyer au nord par Saint-Quentin.
Au Pin la Grange	2 l.	Le Pin.

1. A cette date, les dispositions de la Savoie avaient changé : la noblesse « fut régalée à Nice par le gouverneur de la ville qui les fit manger à « sa table, sur l'ordre du duc de Savoie de les traiter humainement ». (*Bull.*, XIX-XX, p. 346.)

A Bagnioilz	2 l.	Bagnols-sur-Cèze.
Al Port d'Ardoize	2 l.	L'Ardoise, un des plus anciens passages du Rhône, entre le Pont-Saint-Esprit et Avignon. Le mot *Port*, que nous reverrons, désigne un passage connu, avec un batelier permanent. Sur la rive gauche du Rhône on était dans le territoire d'Orange. L'itinéraire en sort, et appuie au nord.
A Rochegude	2 l.	
A Tulette	2 l.	
A Suze	1 l. 1/2.	Suze-la-Rousse. Il faut placer Suze avant Tulette, à Tulette on remonte la vallée de l'Eygues.
A S. Maurice	1 l. 1/2.	
Au moulin de Vinsobre	1 l.	
A Gnions	1 l.	Nyons.
A las Piellos	1 l.	Les Pilles.
A Corgnoie	1 l.	Curnier.
Arpabon	1 l.	Arpavon.
A Verclauze	1 l.	Il faut écrire : Arpavon, le Poët, Pelonne, Verclauze.
Au Pouizel	1 l.	Le Poët Sigillat.
A Palono	1 l.	Pelonne.
A Rouzan	1 l. 1/2.	Rozans, sur le col qui sépare le bassin de l'Eygues de celui de la Durance.
A l'Espine	1 l. 1/2.	
A Montclux	1 l.	Montclus.
A Sere	1 l.	Serres sur le Buech.
A la Baraque Bastie	1 l. 1/2.	La Bâtie-Mont-Saléon. C'est la route ordinaire.
A Veny	1 l. 1/2.	Veynes.
Au plan de la Roche	2 l.	La Roche-des-Arnauds.
A Gap	2 l.	
A la Bastio Novo	2 l.	La Bâtie-Neuve.
A Chorge	1 l.	Chorges.
A la Prunière	1 l.	Prunières, sur la Durance, que l'itinéraire traverse, et qu'il va remonter.
A Savine	1 l.	
A Anbrun	1 l.	Embrun.
A St Clamen	2 l.	Saint-Clément.

A Fraissigniyre	2 l.	Fraissinières.
A Palou	2 l.	Palons. Fraissinières est dans une vallée latérale à la Durance, qui forme impasse. On n'y arrive que par Palons. Il faut donc intervertir les deux derniers noms.

La seconde *route* de Nadal, parallèle à la première, mène aussi dans la haute vallée de la Durance par le Dauphiné, mais elle pousse jusque dans les terres du duc de Savoie :

A Orange	
A Molans	L'itinéraire remonte l'Ouvèze, affluent du Rhône au sud de l'Eygues.
Au Buys	Le Buis-les-Baronnies.
A Vaupierres ou Orpierre chez mademoiselle Lafaye	Orpierre, dans le Bassin du Buech.
A Las dieu legars	?
A la Sausse	La Saulce, sur la Durance, qu'on va remonter.
A Talar	Tallard.
A Vauserre	Valserres.
A Georges	Chorges. L'itinéraire se confond ici avec le précédent.
A Prunières	
A Savine	
A Ambrun il faut passer par dessous la roche ou par dessous la ville	
A Chasteauroux	
A S[t] Clément	Ici notre itinéraire abandonne la Durance et remonte dans la vallée du Guil.
et à Guillestre chez le sieur Roustain	
et au chateau de Cairas	Queyras.
A Aiguilles ou Ajuilles chez Barthelemy Meifre	Aiguilles.
A Ristolas	
de là vous passerez à la montagne de la Croix	Le col de la Croix.
de là au Villar de Boby.	Le Villar de Bobbio.

Les précautions des voyageurs, près d'Embrun, étaient rendues nécessaires par la présence dans la ville d'un archevêque, et d'une garnison considérable, qui venait d'être renforcée depuis la Révocation. Un quart des habitants de la ville avaient fui à l'arrivée de quatre compagnies de missionnaires du régiment d'Arnolfini [1], et la vallée de la Durance était surveillée dans les environs, comme étant le passage unique auquel aboutissaient plusieurs routes. Nous avons constaté que les deux itinéraires de Nadal se réunissaient à Chorges. A Savines débouchait une autre voie venant d'Avignon, et que nous trouvons mentionnée dans l'histoire si passionnante publiée par le *Bulletin* [2], de ces vingt protestants de Saintonge qui, sur la fin de 1685, partent avec un brevet de recrues qu'une singulière ironie a fait signer de Louvois lui-même, pour aller rejoindre M. de Montacier, officier en Piémont. D'Avignon, la troupe arrive à Manosque, manque se noyer au passage de la Durance, et poursuit, à travers la montagne, vers le nord par Mézel, Digne et Seyne. Au dernier village, les habitants malintentionnés « veillaient « avec le plus grand soin, à cause du passage de Barcelon- « ne[tte] qui conduit en Piémont et en Savoie » par le col de l'Argentière. Quelques gentilshommes de la bande essayent même de tenter l'évasion ; l'éveil est donné ; grâce au sang-froid de M. de Montacier tout se termine paisiblement, et nos Saintongeais entrent dans Savines.

A Saint-Clément, au confluent du Guil et de la Durance, en face du mamelon où est construit aujourd'hui le fort de Mont-Dauphin, on était au pied de la haute montagne ; divers cols se présentaient et les fugitifs pouvaient choisir. Le premier itinéraire de Nadal, conduisant à Fraissinières, dans une vallée sans issue, semble fait pour laisser aux exilés le temps de la réflexion. On y pouvait attendre, dans un repos nécessaire, que les circonstances ou la saison fussent propices. La route la plus facile était celle de Briançon et du mont Genèvre, mais le col le plus connu était par là même le mieux gardé.

1. *Bull.*, IV, p. 177.
2. *Bull.*, XXI, p. 358.

Grâce à son excellent passeport, la troupe de M. de Montacier pouvait s'y hasarder, encore l'officier avait-il eu soin quand il était venu à sa rencontre, « de prendre connaissance « des endroits par où l'on pouvait sortir sûrement », et des passages non frayés qui permettaient, au-dessus du chemin ordinaire, d'aller de Briançon à Cézanne, le premier village du versant italien. Une fois à Cézanne, d'ailleurs, les inquiétudes n'étaient pas calmées. La route ordinaire de Turin continuait par Exilles et Suze, au pied du col du mont Cenis; de Montacier, avec ses compagnons, gravit au sud le col de Sestrières, et tombe sur Pragelas. Toute la vallée était alors au roi de France, les dragons d'Embrun venaient de la convertir; on était donc sûr, si les soldats n'y manquaient pas, que l'aide et le secours des persécutés n'y manqueraient pas non plus. De là on gagnait Pignerol, Turin, et enfin la Suisse.

Ceux qui ne passaient pas par Briançon et le mont Genèvre (et ils étaient sans doute la majorité) n'avaient d'autre ressource que dans le second chemin de Nadal. Par le Guil[1], au milieu des rochers du Queyras, dans cette vallée autrefois toute protestante, qui leur offrait encore quelques maisons hospitalières, ils devaient atteindre le hameau de Ristolas, et de là, à travers les contreforts du mont Viso, passer soit le col de la Traversette (2,995 m.) pour aboutir à la vallée de Château-Dauphin et à Saluces, soit (c'est la route de Nadal) le col de la Croix (2,303 m.) qui menait en vraie terre vaudoise, à Bobbio, Torre Pellice, Luserna et enfin Pignerol.

Nous voudrions au moins penser qu'au bout de pareilles routes les exilés étaient en sûreté dans les vallées de la Savoie. Le malheur voulait qu'en mettant le pied sur le sol étranger, ils rencontrassent des soldats de France. Les troupes de Catinat que Louis XIV avait envoyées au duc de Savoie pour lui ôter tout prétexte de douceur ou de négligence dans l'œuvre de l'unification religieuse qu'il lui avait imposée, occupaient tous les villages, et il arrivait que les

1. Daniel Brousson, avec un guide d'Orange, sort du royaume par Guillestre (ouvr. cité, p. 31).

malheureux fugitifs harassés, au moment où ils allaient entonner les Psaumes de la délivrance voyaient surgir les mêmes uniformes qui les avaient fait fuir du Royaume, et s'entendaient condamner par les juges étrangers aux mêmes peines qui les menaçaient en Languedoc. Nissolle, de Ganges[1], qui avait en 1686 suivi un des itinéraires que nous venons de rappeler, avec le sieur Hourtet, de Sumène, fut pris de l'autre côté du col de la Croix, dans le bois de Grésinian (près Pignerol) au moment où il demandait le chemin de Pignerol. Il comparut devant le tribunal de Brequayras (Bricherasio); les soldats le ramenèrent à Grenoble, et quand il quitta cette dernière ville, ce fut pour être conduit à Aigues-Mortes.

L'insécurité des vallées vaudoises dut contribuer à en faire négliger l'accès. En 1689 seulement, le duc de Savoie retira les troupes du pays, le mouvement de l'émigration française n'était certes pas achevé, et ce fut vers cette époque que Gavanon[2], l'un des premiers compagnons de Vivens, quittant les Cévennes, vint passer un des cols que nous avons nommés pour aller s'offrir comme chantre au régiment de Galloway, alors en Piémont. La route des vallées qui demandait plus de vigueur corporelle que les autres ne dut pas être souvent suivie par des femmes ou des enfants. Il suffit qu'elle ait été foulée par quelques rudes Cévenols pour qu'elle nous soit sacrée.

V. — Du Languedoc à Lyon par la vallée du Rhône.

Nous en arrivons enfin à la route qui menait directement à Genève, celle sur laquelle se porta de bonne heure le plus gros flot de l'émigration du midi. Dès novembre 1685, avant qu'eussent été promulguées les mesures rigoureuses prises contre les fugitifs, la Suisse recevait environ 60,000 Français; sur le nombre, 15,000 étaient du Languedoc. L'élan était donné, ce fut vers Genève que le courant porta les protestants.

1. *Bull.*, X, 447.
2. *Bull.*, XL, p. 531.

La grande voie du Languedoc à Genève fut la vallée du Rhône. Avant de refaire ce chemin douloureux, sur une des routes les plus fréquentées de la France, cherchons comment on y arrivait des divers points de la province. Le dossier si intéressant du guide Paul Berger[1] contient quelques feuillets fort endommagés et que nous n'avons pu toujours rattacher les uns aux autres, sur lesquels il avait marqué étape par étape les dépenses de ses voyages. Une de ces pages, rédigée de Genève à Castres, alors que Berger montait au haut Languedoc chercher MM. Ricard, Boudon et Duclerc, indique sommairement l'itinéraire du Castrais à Montpellier. C'était la grande route qui aujourd'hui est suivie à l'origine par le chemin de fer de Castres à Bédarieux. De Castres on gagnait la Bastide-Rouayroux (Berger débride à *Pont-Trompette*, faubourg de La Bastide), puis Saint-Pons, Saint-Chinian, Béziers, Florensac et Balaruc.

Pour toute la région de Bédarieux, Clermont-Lodève et Lodève, Montpellier était aussi le grand rendez-vous. Nous y avons vu déjà l'Italien Viano négocier le transport par mer d'une centaine de protestants. Peu d'années après la Révocation, vers 1688, quelques nouveaux convertis de Montpellier en correspondance avec Genève ménageaient dans la ville des entrevues avec des guides de Suisse. La Grange, ministre d'Uzès réfugié à Genève, conseille à Berger partant pour le Languedoc « de s'adresser à Mme de Mor et à Mont« pellier pour lui procurer des nouveaux convertis ; cette « dame ayant beaucoup d'intrigues ». Les troupes étaient nombreuses dans la ville, et la présence de l'intendant en rendait le séjour redoutable ; mais sa population était cause qu'on s'y cachait facilement. Les fugitifs y trouvaient sans trop de peine, pour leurs femmes et leurs filles, des mulets, dont ceux qui les louaient n'ignoraient probablement pas la destination, mais l'appât du gain passait les scrupules. Le sieur Mourache, proche la Grand' Rue[2], à qui appartenaient deux mulets dont les conducteurs furent saisis près d'Avignon ; Denis Ar-

1. Archives Languedoc, C. 167. Voir le dernier fascicule du *Bulletin.*
2. C. 168. Affaire Vassal.

nadieu et Pierre Irle[1], tous deux muletiers arrêtés au Pont-Saint-Esprit, sont les seuls habitants de la ville dont nous ayons relevé les noms comme complices des Réformés.

Souvent les guides partaient les premiers avec les montures et attendaient leurs voyageurs hors des portes. La métairie de Galdy, qui est à une lieue de Montpellier, a été indiquée à Berger « pour un lieu où s'assemblent les nouveaux « convertis. »

Au nord-est le rendez-vous de Nîmes n'était pas moins fréquenté. C'était là que débouchaient les routes des Cévennes, et dès que des guides attitrés commencèrent à sillonner le Languedoc, ils y vinrent volontiers.

En 1688, Berger déclare « qu'il y a souvent à Nîmes un « guide italien qui loge à la *Croix d'argent* au faubourg du « côté d'Uzès, il est d'une assez belle taille, cheveux noirs, « le visage assez bon ». Le sieur Malet, de Genève[2], qui le connaissait, savait le nom d'une « marchande » par l'intermédiaire de laquelle on pouvait lui faire parvenir des lettres. Jéronimo Ciany[3], que nous retrouverons plus loin, et qui est peut-être le guide dont Berger voulait parler, avait été arrêté dans la ville et condamné aux galères perpétuelles. Il simule une maladie : on le transporte à l'hôpital où il reste pendant deux mois; il parvient à s'échapper : « Jaliberte, ca-« baretière dans le plan des Arennes[4], l'emmène dans sa « maison où il demeure quinze jours à vivre chez elle, et « elle lui donna deux écus qu'il luy a rendus à Genève. »

Par les mémoires de Fauché, prédicant, publiés dans le *Bulletin*[5], nous apprenons qu'au commencement de 1688 on avait déjà pendu dans la ville deux guides de la région : Castan, de Marsiliargues, et Faulcran, de Combas; Berger, la même année, y connaît les deux frères Borrely comme des guides fort actifs.

1. C. 167.
2. *Mémoires* de Berger.
3. Arch. Langued., C. 167.
4. Le *Plan des arènes* était l'*intérieur* de l'amphithéâtre. Aujourd'hui dégagé, le monument romain était alors encombré de bâtisses où les recherches de la police devaient être fort difficiles.
5. *Bull.*, XXX, p. 554.

Mentionnons enfin comme lieu de rendez-vous : Beaucaire, à l'époque de la grande foire annuelle, où les marchands de Genève, en particulier (au dire de Berger) les sieurs Malet et Reillet (Rillet), venaient « prendre l'argent « des nouveaux convertis qui voulaient sortir du royaume et « leur en donnaient les expédians » ; Vals, et Uzès dont nous avons parlé à propos de Berger.

Revenons à Montpellier. Les fugitifs en pouvaient sortir par la porte de la Blanquarié qui existe encore au bas de la rue de l'Université. En 1688 [1], le guide Ciany affirmait qu'on avait échappé au plus pressant danger quand on avait passé le pont de Salaison (à une lieue de Montpellier). Le guide allait à pied, conduisant les mulets qui portaient sur leur dos ou dans des « litières » les femmes et les jeunes filles, et dans de grands paniers, les enfants [2] ; au jour levant, il s'arrêtait dans quelque « vieille mazure » abandonnée en pleine campagne ; laissant là ses gens il allait au village voisin chercher les provisions. A la nuit suivante on repartait. Un passage obligé était le pont de Lunel sur le Vidourle.

De Lunel, on pouvait quitter la direction de Nîmes pour gagner directement le Rhône comme faisaient ceux qui voulaient parvenir en Provence. Berger a conservé dans ses papiers une note qui porte en effet : « Lunel, Aimargues, Saint-Gilles, Arles ». C'est le chemin qu'avaient pris deux jeunes filles de 18 et 21 ans [3], Izabeau de Lavit et Marion de Basset, toutes deux de Bédarieux. Conduites par des gens du pays, sur des mulets loués à Montpellier, elles avaient rencontré « près d'Arles » leur guide Barthélemy Vassal, du lieu de Pont (vallée vaudoise de Château-Dauphin), qui devait les mener à Montélimar et sans doute plus loin. La petite troupe fut arrêtée au bac de Noves sur la route d'Arles à Avignon par les « commis du bateau estably sur Durance ». Vassal fut condamné à la potence le 23 avril 1688. Nous ne savons ce qu'il advint des deux voyageuses.

1. Arch. Lang., C. 167. Affaire Ciany.
2. *Ibid.*, C. 167. Affaire Ciany, affaire Berger.
3. *Ibid.*, C. 168. Affaire Vassal.

De Nîmes au Rhône bien des chemins s'offraient, suivant l'endroit où on voulait passer le fleuve.

Les fugitifs et leurs guides prenaient quelquefois la route d'Avignon. Ils suivaient d'abord la lisière des petites collines qui au nord de Nîmes bordent la plaine, par Bezouce, où Ciany rencontre les demoiselles Trigant, de Nîmes, conduites par « Levieux, orphèvre d'Uzès ».

Le gué de Remoulins leur permettait de franchir le Gardon ; de là, appuyant à l'est, ils s'arrêtaient dans la plaine grillée qui précède Avignon, dans une des nombreuses *bégudes*[1] des environs de Rochefort et attendaient une occasion de traiter pour le passage du Rhône avec un batelier de Villeneuve-les-Avignon.

Dans un jugement des Archives de Montpellier se trouve condamné comme guide[2] *Denis Quet*, salpêtrier de Nîmes, et avec lui sont poursuivis Livet, taffetatier, Robert, patron de Villeneuve, et l'hôte et l'hôtesse de la *Bégude blanche* de Rochefort. Le célèbre pont d'Avignon était sans doute trop bien gardé pour qu'on se hasardât à le passer sans être bien assuré de la régularité de ses papiers.

D'autres, remontant plus haut encore, allaient soit à Roquemaure d'où, vers 1688, tant de barques conduisirent des protestants dans la principauté d'Orange[3], soit deux lieues plus au nord, à Chusclan. En 1688, quatre guides du Languedoc, dit Berger, avaient la spécialité de mener par ces deux bourgs beaucoup de gens à Genève. Ils y mettaient leur monde dans le coche d'eau d'Avignon à Lyon sous divers prétextes. C'est entre Roquemaure et Chusclan qu'était le *port d'Ardoise* que franchit une des routes de Nadal que nous avons vue, et une autre que nous transcrirons plus loin. La rive droite du Rhône, partout où sa rive gauche était terre d'Orange ou terre papale, devait être suspecte à bon droit aux soldats du roi ; de plus on allongeait la route de Lyon en

1. *Begudo*, en provençal : l'endroit où on boit.
2. Arch. Lang., C. 191, 26 mars 1688.
3. Voir *Bull.*, XXXIX, 193, la mention des jugements des 26 et 29 septembre 1698, condamnant 75 hommes et 21 femmes, pour être allés à Orange sans permission.

inclinant à l'est dans la boucle que le fleuve dessine à Avignon; aussi, bien des voyageurs au sortir de Nîmes tiraient-ils droit au nord. De Remoulins, par la Combe de Valliguières[1], on aboutissait à Bagnols-sur-Cèze, et c'était la route ordinaire; une autre, à peu près parallèle, et que prenaient quelquefois les gens de Montpellier quand ils voulaient éviter Nîmes, allait vers Uzès. Berger inscrit pendant le voyage qu'il fit sûrement avec des fugitifs: *Au pont de Lunel; à deux lieues de Nîmes* (lisez *avant* Nîmes) *pour la couche...*; puis tournant au nord et à l'est, par les garrigues, il rejoint la route d'Uzès *à Saint-Nicolas,* au pont du Gardon; de là, par une nouvelle inflexion à l'ouest pour manquer Uzès même, il passe *à Monteren* (Montaren), et suivant un chemin déjà mentionné par Nadal, il atteint par Saint-Quentin et le Pin le bourg de *Banil* (Bagnols-sur-Cèze). Au commencement de 1688, déjà Roland Angély, ancien chantre au Vigan, venu à Nîmes avec le plus jeune de ses fils, Guillaume, « pour tâcher de savoir des nouvelles de son second fils Roland Angély[2] qui n'était plus avec lui depuis dix mois », poussa jusqu'à Uzès où son troisième fils Jean les rejoignit, et tous trois, de là, partirent à pied pour Lyon.

A deux lieues de Bagnols était le fameux pont Saint-Esprit, le seul qui existât entre Avignon et Lyon. Il ne fallait pas songer à le franchir sans des passeports réguliers. Catherine de Rotolp, veuve du sieur Antonin Bissol, de Castres[3], qui en octobre 1689 tentait seule de sortir du royaume, fut avertie dans le bourg par son hôtesse « qu'il y avait des ordres d'arrêter sur le pont toutes les personnes qui y passeraient qui n'avaient pas des certificats des officiers ou consuls de

1. *Valliguières,* à une lieue et demie de Remoulins. C'est dans la même combe que passa, en novembre 1686, le jeune Claude, fils de David Brousson (ouvr. cité, p. 56). En 1720, la *chaîne* des condamnés de l'assemblée de la Baume des Fées, qui allait à pied à Lyon, y chanta « de saints cantiques » pendant plus d'une heure (Ch. Sagnier, *La Baume des Fées*, p. 121).

2. Arch. Lang., C. 165. Affaire l'Angély. Roland Angély, le fils, dit la Fresquière, était alors prédicant aux environs de Saint-Hippolyte et de Lasalle. Il est douteux que le père n'en ait rien su.

3. Arch. Lang., C. 169.

leur pays ». Elle dut revenir à Nîmes, où elle attendit une occasion de repartir avec un guide, lorsqu'elle fut arrêtée. La surveillance des environs était fort sévère; les arrestations de fugitifs et les pendaisons de guides n'y étaient pas rares.

Le 9 août 1686 neuf passants sont jetés en prison. Ils voyagaient comme recrues, se disant engagés dans la compagnie du capitaine Pallavicini, qui était alors en Piémont[1]. Leur feuille de route avait sans doute paru suspecte. Le 30 septembre 1687 deux muletiers de Montpellier, Arnadieu et Irle, pris au pont Saint-Esprit, sont condamnés aux galères perpétuelles, à Nîmes[2]. Le 25 mai 1688, c'est Antoine Provençal, orfèvre de Gap, qui est pendu comme guide au pont Saint-Esprit même, alors que le voyageur qu'il conduisait, André Monfajon, boucher du Vigan, va ramer pour toute sa vie[3]. On comprendra donc que plus d'une troupe d'émigrés aient évité et la ville et le pont.

Jéronimo Ciany[4], qui menait à Genève Mlle Marie Freboul, femme de Daniel Brousson, parfumeur de Montpellier, sa fille aînée, ses quatre fillettes et sa servante, sur quatre mulets, prit le parti de passer le Rhône un peu au-dessous de la ville, à la hauteur de Saint-Nazaire. Mal lui en prit. Laissant dans un petit village ses voyageurs, il alla demander une barque à un traître qui avertit aussitôt le curé et la maréchaussée. A la nuit, Ciany et ses gens arrivent au bord de l'eau, le passeur les prend dans son bateau avec toute la lenteur possible. Comme les soldats tardent à paraître, il prétend que la barque est trop chargée pour démarrer, oblige les malheureuses femmes à redescendre sur le rivage, lance des pierres dans l'eau pour donner l'éveil; enfin la troupe accourt. Le guide allait s'échapper, quand le curé se jeta sur lui et parvint à le maintenir. Il essaya, pour sa défense, de déclarer qu'il n'était pas le vrai guide de la troupe, qu'il venait

1. Arch. Lang., C. 166.
2. C. 167.
3. C. 167.
4. Voir plus haut. Le récit qui suit se retrouve dans *la Sortie de France de Daniel Brousson* (p. 102).

seulement du Pin, où les dames lui avaient été remises « dans une métairie du sieur d'Uzès » par un nommé Massin, du Vigan. Mais la demoiselle Brousson affirma le contraire; Ciany était venu la trouver à Montpellier, de la part de son mari, réfugié à Genève, se recommandant d'une demoiselle Blanc, de Montpellier, qu'il avait fait sortir du royaume, et « il déclarait savoir très bien les routes, et qu'il la passerait sans aucun risque ». Le guide fut pendu à Nîmes le 2 août 1688[1].

Mieux inspirés encore, évidemment, étaient ceux qui savaient éviter l'approche même du pont Saint-Esprit. Berger fut de ceux-là. Après avoir marqué, sur la feuille dont nous avons parlé, ses dépenses à Bagnols « *ten pour ferures que de bouche* », il inscrit en termes pour nous énigmatiques : « *pour faire voiturer la chese au M. . 10 sols;* puis note : *à Saint-André...; à la dine...;* au bonhomme *près la rivière...; à la débride...; à Saint-Marsel...* », et nous pouvons le suivre, remontant la rive gauche de la Cèze pendant près de deux lieues jusqu'à Saint-André de Roquepertuis, puis vers le nord, à travers les collines boisées, atteignant l'Ardèche au sortir des étroits défilés de Vallon, pour aller loger à Saint-Marcel-d'Ardèche, à une lieue plus loin que le pont Saint-Esprit. « On passe, disait-il plus tard, la rivière qui sépare le Vivarais « et le Languedoc à un port qui est entre le pont Saint-Esprit « et Ayguisse (Aiguèze). »

Il y avait là, au bord de l'eau, une maison connue de lui qu'il nomme *le Bonhomme*, et dans ses notes nous relevons plusieurs fois des dénominations pareilles. Ce devait être une expression dont les guides convenaient pour éviter d'écrire ou de dire le vrai nom de leurs hôtes bénévoles. Un autre feuillet de Berger nous indique un autre chemin de Nîmes à l'Ardèche. Nous le transcrivons, en retournant simplement l'ordre des étapes.

Par la route d'Alais on allait à la *Calmette*, de là, laissant le

1. Jacques Pineton, de Chambrun, demeura emprisonné vingt jours au Pont-Saint-Esprit (novembre 1685); il partit de là pour les prisons de Pierre-Scize, à Lyon (*Larmes...*, éd. Schaeffer, p. 138-148). — Le guide Ciany, condamné aux galères en janvier 1688, s'était évadé, réfugié à Genève et était rentré en France pour reprendre son dangereux métier.

Gardon à sa gauche, on gagnait *Saint-Jean de Ceyrargues*, *la Baraque de Saint-Hippolyte* (de Caton), où l'on croisait la route d'Alais à Uzès; on s'arrêtait chez celui que Berger appelle *Monsieur le prieur de Saint-Just* (et Vaquières), puis dans *la tere de la Baraque des Plans*, puis chez *l'aute de la Baraque d'Alzon* (Auzon). On était alors sur la route d'Alais au Vivarais, par laquelle on touchait *Saint-Jean-des-Anels*, aujourd'hui Saint-Jean-de-Marvejols; c'est de ce dernier village qu'on rejoignait Aiguèze en tirant à l'est. Il y avait en 1688 dans la région, dit Berger, « deux guides: il n'en sait pas les « noms; ils se retirent à Maltaverne (?) à trois lieues d'Uzès, « ils ont aussi une retraite chez le Bonhomme (?) à deux lieues « de Saint-Jean des Anels, qui est une maison seule »[1].

Continuons à suivre Berger que nous avons laissé à Saint-Marcel. Il trouve au Bourg-Saint-Andéol des bateliers qui le portent sur la rive gauche du Rhône, s'arrête à *Pierrela* (Pierrelate) et entre dans Montélimar. Mais il sait qu'il pourrait franchir le fleuve en d'autres points : « l'on passe au Bourg « Saint-Andéol et [demeurant sur la rive droite] l'on va loger « au Poussin (le Pouzin) aux *Trois Pigeons* »; l'hôtelier y fournit des barques. Au surplus, il affirme que « pour de « l'argent, l'on passe le Rosne partout ».

Nous nous étonnons de cette intention persistante d'entrer dans le Dauphiné; Berger nous en donne la raison : « après « qu'on a passé [le Rosne] on est libre ». Libre, c'était sans doute beaucoup dire, mais en effet la rive gauche était favorisée. Il s'y trouvait moins de soldats du roi, et du pont Saint-Esprit à Lyon, la surveillance était difficile à exercer sur une des routes certainement les plus fréquentées du Royaume.

Nous voici maintenant avec les exilés sur le grand chemin de Lyon. Après Montélimar ils s'arrêtent à *Drivière* (Derbière)[2] où Jean Coulomb, revenant de Suisse, vint coucher après une longue journée de marche. Il y passa le Rhône,

1. Peut-être y a-t-il ici quelque rapport entre *le Bonhomme* de Berger, et *le s^r Bonhomme*, de Bez (Beth) près Barjac, mentionné comme suspect sur une liste adressée à l'intendant (*Bull.*, XXIX, p. 354). Beth est près d'un Malataverne, mais ce dernier nom est fréquent dans le Gard.

2. Arch. Lang., C. 167. Dossier Jean Coulomb.

demanda la direction de Viviers, « coucha entre Viviers et le Bourg dans un logis à la campagne » et par Saint-Jean-des-Anels rejoignit Anduze où il se fit prendre. Il jura qu'il n'était rentré en France que parce que « le roi pardonnait aux fugitifs pourveu qu'ils fussent bons catholiques », mais nous doutons que ses intentions fussent celles qu'il dit. Au nord de Derbière, à Loriol, un *voiturin* fournissait des chevaux aux nouveaux convertis, et on le savait à Genève, car Palmier et la Grange, tous deux d'Uzès, se servaient de lui et le recommandaient à Berger en 1688. C'est à Loriol qu'arrivent du Vivarais ceux qui ont passé le Rhône au Pouzin. La Drôme franchie, le hameau de La Paillasse offre un abri. Valence est à deux lieues, ses hôpitaux atroces et son effroyable gouverneur *La Rapine* inspirent aux femmes une terreur qui n'est que trop justifiée[1], et l'on brûle l'étape, en évitant même d'entrer dans la ville : Dieu merci, la plaine est large. Plus loin c'est l'Isère.

Les deux jeunes Vieusseux et Léger, de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) arrêtés à Tournon[2] (ceci nous apprend que par la rive droite on devait quelquefois remonter jusqu'à Lyon) et renvoyés par les soldats à cause de leur âge, font semblant de rebrousser chemin pendant une lieue, traversent le fleuve; puis, sur l'autre rive, reprenant leur route, ils viennent passer en face de la ville, au bourg de Tain. Au nord toujours, les voyageurs s'arrêtent à Saint-Rambert (d'Albon), le Péage-de-Roussillon, Autherives, villages mentionnés dans des listes diverses, et que leur insignifiance même recommandait à l'attention des guides; ils entrent dans Vienne[3], point d'arrivée d'une route venant du Puy, point de départ

1. « Envoyer les Réformés chez La Rapine, cela s'appeloit leur donner *l'extrême onction* » (*Daniel Brousson*, p. 42). Qu'on relise quelques pages de la relation de Blanche Gamond (*Bull.*, XVI, p. 437) et l'on pourra se rendre compte du degré d'infamie où allait la cruauté du gouverneur.

2. *Bull.*, XXV, p. 277.

3. A Vienne aussi, « on était fort exact à reconnaître ceux qui pas-« soient. Il falloit se présenter à l'Hôtel de ville, et là on étoit examiné et « interrogé » (*Cambolive*, dans *Daniel Brousson*, p. 57). Sur l'Hôpital général de Vienne et les tourments qu'y subissaient les Réformés, voir la relation de Pierre Lambert (*Bull.*, XXII, p. 453).

d'une autre allant en Suisse ; encore quelques lieues et ils passent les portes de Lyon.

La population protestante de Lyon avait fortement diminué depuis 1685 [1]. Il restait néanmoins dans la ville bien des nouveaux convertis aisés qui prêtèrent assistance aux exilés.

Les protestants étrangers, fort nombreux dans un pareil centre commercial, montrèrent en ces tristes jours leur générosité et leur zèle, et les Allemands de Lyon témoignèrent aux persécutés la même bienveillance que leurs gouvernements. Au début de 1686, Roland Angély avec ses deux fils [2], qui, comme il le dit quelques mois après à Montpellier, « a « fait tout ce qu'il a pu pour esviter de se faire catholique, « n'ayant pu jusqu'à présent s'y résoudre », quitte le Languedoc et arrive à Lyon. Le fils Jean Angely rapporte que « ni « lui ni son père n'y travaillèrent, n'ayant pu y trouver de mes- « tiers (ils étaient cardeurs de laine); qu'ils restèrent deux « mois dans la ville dans la vue de sortir de France s'ils en « trouvaient l'occasion », vivant du peu d'argent qu'ils avaient emporté, « et d'une charité qui leur fut faite par un marchant d'Alemagne », dont il eut la reconnaissance d'oublier le nom devant le magistrat qui l'interrogeait. Les trois fugitifs durent enfin, faute de ressources, renoncer à leur projet d'émigration, et rentrèrent tristement au Vigan.

Un des papiers de Nadal, de Lasalle [3], qualifié de *route* à cause de quelques lignes que nous en transcrirons plus tard, porte en tête :

« Estant à Lion, alés loger à la Samaritaine, rue du Mulet, voyés Messieurs Lucré quy demeurent devent vostre logis.

« Messieurs Cromelin, frères, françoys.

« Monsieur Jean Albert, alemant.

« Messieurs Locher et Cheret.

« Messieurs Gorge et Haury Rietament. »

1. En 1651, d'après un recensement fait par les anciens du Consistoire, l'Église de Lyon comptait 123 chefs de famille, demoiselles ou veuves qui contribuaient à l'entretien du culte, et 104 « qui ne contribuaient rien » (Archives de l'Hôtel de ville de Lyon, p. 625, 121 du catalogue).

2. Arch. Langued., C. 165. Voir plus haut.

3. Arch. Langued., C. 166. Voir plus haut.

La plupart des noms fautivement transcrits de mémoire sur cette liste, se retrouvent dans les registres de l'Église[1]. On y voit des *Cherer* en 1670, et en 1671 un Melchior *Rietthman*. Le 24 novembre 1672 un acte de baptême mentionne un Antoine *Locher*, et il est assez curieux que le jeune Vieusseux, arrêté à Tournon, puis relâché, avait une lettre de recommandation pour un marchand de ce nom, celui sans doute qui est mentionné ci-dessus. C'est à un M. *Cromelin*[2], qu'en 1688, M. Mozes, apothicaire de Lyon réfugié à Genève, écrivait « de se souvenir de ce qu'il lui avait promis pour « aller faire peur au traitte (traître)[3] ». M. Cromelin n'était pas le seul à se préoccuper des traîtres qui espionnaient à Lyon les agissements des nouveaux convertis et leurs relations avec les voyageurs et les guides. L'apothicaire Mozes envoyait le guide Berger chez M. Brunet « aussi maître apo- « thicaire, en ruë Saint-Jean » et chez M. de Jussieu. Quand Roland Angély déclare « qu'il pensait trouver à Nîmes des « marchands de Lyon qui pourraient lui donner des nouvelles « de son fils » il savait bien ce qu'il affirmait; si MM. Rillet et Malet, de Genève, venaient aux foires du midi chercher les protestants, plusieurs Lyonnais se vouaient à la même occupation. Un des correspondants de Berger à Lyon se nommait sans doute M. Malin, et Jeanne Faïsses, fugitive des Cévennes, nous a encore gardé les noms de M. Vignes marchand rue de la Gerbe, et de M. Gaillard, qui ont eu souci de son voyage[4].

Berger était peut-être lui-même originaire de la ville; il y connaissait un concurrent : « Anternau fils, marchand pelle- « tier dans la grande rue Mercier (Mercière), qui a les che- « veux noirs, beau de visage, de grande taille. Il vient sou- « vent en Languedoc prendre du monde et il *fait un grand* « *commerce de nouveaux convertis*, surtout du côté de Castres.

1. Archives de l'Hôtel de Ville de Lyon, copies.
2. MM. Antoine et Pierre Cromelin, associés, le premier célibataire, le second marié à Françoise Seignoret qui se réfugia à Lausanne, était d'une famille originaire de Saint-Quentin (*Bull.* VII, p. 494; VIII, p. 465).
3. Arch. Langued., C. 167, dossier Berger.
4. *Bull.*, XXVII, 160.

« Sa maison à Lion est près du *Grand Chameau*. Il va à Ta-« rascon où il a des amis et il a un parent qui est prieur de « Saint-Anthoine, près Romans en Dauphiné. » Guides et marchands étaient assurés de la complicité d'un certain nombre d'aubergistes. La feuille de Nadal nous a déjà nommé *la Samaritaine*[1] dans le même quartier que *le Bœuf*, hôtellerie de la rue Grenette, qu'indique Berger[2]. Deux autres « ostelleries où l'on retire les personnes qui sortent « du Royaume et qui fournissent les voiturins », et dans lesquelles logeait souvent le guide Berger, la *Croix Blanche* et la *Bonne Chère*, l'une en face de l'autre, étaient au faubourg de la Croix-Rousse, assez loin des murs, et sur la route même de Genève.

Les prisons de Lyon regorgeaient de prisonniers Réformés, de temps en temps (*Bull.*, XXX, 553) l'Intendant en remplissait un *coche d'eau* qui les transportait en Languedoc. Des commissaires, dit Cl. Brousson (ouvr. cité, p. 59) visitaient les auberges une fois par semaine pour y surprendre les Religionnaires, et le récit du jeune fugitif nous apprend que les hôteliers abusaient souvent de la frayeur que provoquait une menace de dénonciation.

Avant de sortir de Lyon avec les gens du Languedoc qui sont venus y chercher un abri en remontant la vallée du Rhône, parlons de ceux qui ont atteint la ville par le Plateau Central ou les Cévennes.

(A suivre.) Ch. Bost.

1. Les quelques renseignements que nous donnons sur les hôtelleries nous ont été fort obligeamment fournis par M. Favier, archiviste de la ville de Lyon.

2. Près de là, dans la rue Dubois, était le *Puits couvert* où le jeune Claude Brousson (ouvr. cité, p. 61), au moment de partir pour Genève, trouva « quantité de personnes de la Religion, hommes, femmes et en-« fants qui devoient être de la compagnie, avec des guides pour nous « conduire ».

Documents

LA RÉFORME FRANÇAISE APRÈS LA MORT DE CALVIN

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE THÉODORE DE BÈZE

1564 — 1575[1]

Théodore de Bèze à H. Bullinger.

Genève, 6 août [1564[2]].

Apprenez maintenant, mon père, pour quels motifs je vous envoie cette lettre par un messager spécial. L'ambassade[3] a traversé cette ville. Elle se compose du seigneur de Vieilleville[4], maréchal de

---

Beza Bullingero.

(Bibl. publ. Genève, ml. 118, fol. 181-184, orig. autogr.)

... Nunc accipe, mi pater, cur ad te proprio nuntio hæc mittantur. Transierant per hanc urbem legati, D. a Villevilla, Galliæ Mares-

1. Voy. plus haut, p. 430.

2. L'année n'est pas indiquée, mais la date de 1564 est déterminée, d'une manière certaine, par les passages relatifs à l'arrivée en Suisse du maréchal de Vieilleville et de l'évêque de Limoges, et au renouvellement de l'alliance du roi de France avec les Ligues suisses. — M. Baum, qui avait copié cette lettre (Voy. *Copies Baum, Bibl. Soc. Prot. fr.*), l'attribuait à l'année 1565. Il se basait sur la publication à cette époque d'une réfutation des opinions de Brenz par Bèze, dont il est longuement question dans le début de cette lettre, que nous ne donnons pas ici. Mais c'est une erreur.

3. Une ambassade extraordinaire, envoyée par Charles IX en Suisse. Les *Registres du conseil de Genève*, du 1er-5 août 1564, contiennent des détails sur la réception faite dans cette ville aux envoyés du roi de France. — Selon la teneur des pouvoirs qui leur avaient été remis, datés de Roussillon 25 juillet 1564, ces ambassadeurs extraordinaires étaient chargés du renouvellement de l'alliance du roi de France avec les Cantons, et devaient y travailler de concert avec les deux ambassadeurs ordinaires du roi auprès des Ligues suisses et grisonnes, Pomponne de Bellièvre et Nicolas de la Croix, abbé d'Orbais. L'alliance du roi de France avec 11 Cantons (Zurich et Berne s'abstenant), fut signée à Fribourg le 7 décembre 1564 et à Mont-de-Marsan le 21 juillet 1565 (Voy. *Amtliche Sammlung der eidgenössischen Abschiede, Bd. IV, Abth.* 2, p. 1509 et suiv.).

4. François de Scepeaux, seigneur de Vieilleville, comte de Duretal, etc., chevalier de l'Ordre du Roi, maréchal de France, conseiller au Conseil privé, capitaine de cent lances des ordonnances, gouverneur de Bre-

France, qui n'est pas du tout un méchant homme, sous réserve, toutefois, de ce que je vous écrivais naguère, et de Bassefontaine[1], à présent évêque de Limoges, que vous connaissez bien. Nous avons parlé et discuté ensemble[2]. Je ne leur ai pas dissimulé les obstacles qui semblent devoir empêcher la conclusion de cette alliance[3], et en

---

calcus, homo minimè malus, sed ea conditione qua nuper ad te scripsi, et Bassofontanus, nunc Lemovicensis Episcopus, quem probè nosti. Egi cum illis, et illi me cum. Non dissimulavi quæ videntur fœdus istud impeditura, et ex iis vicissim studui resciscere

tagne, etc.; ambassadeur extraordinaire en Suisse et aux Grisons, du 13 août au 31 décembre 1564. C'est lui qui dirigeait les négociations avec les Cantons.

1. Sébastien de l'Aubespine, d'abord abbé de Bassefontaine, et plus tard évêque de Limoges. Il avait déjà été chargé de deux missions extraordinaires en Suisse, en 1546 et en 1549; et de 1552 à 1554, il avait été ambassadeur ordinaire auprès des Ligues.

2. Il est intéressant de rapprocher de la lettre de Bèze, le récit de cette même entrevue, contenu dans le *Reg. du conseil de Genève*, 5 août 1564 : « Monsr le sindique Roset, qui a disné ce jourd'huy avec ledit Sgr « Mareschal de Vieleville avec Monsr de Bèze, a raporté que led. Sgr, « allant aux Ligues pour faire l'alliance entre le Roy et eux, desireroit « que Monsr de Bèze allast avec luy à Berne et à Zurich, pour les induire « à entrer en ladite alliance. Espérant que cela pourroit beaucoup servir « pour faire observer l'Edict du Roy, et mesmes a ceste ville; disant en « outre que Monsr le prince de Condé et l'Amiral desirent que lad. « alliance se fasse, et que pour leur complaire il voudroit bien y employer « un tel personnage.

« La dessus Monsr de Bèze n'a rien voulu respondre, car il ne le desire « pas, et touteffois qu'il pourroit bien escrire. — Arresté de remonstrer « aud. Sgr Mareschal qu'on ne luy peult accorder que Monsr de Bèze « alle avec luy, pour les charges qu'il a icy, tant au college qu'à ses « leçons et sermons. — Et au reste, s'il plaist à Monsr de Bèze d'escrire, « qu'il le fasse. »

3. Il s'agissait de négocier la rentrée de deux des *Villes Évangéliques*, Zurich et Berne, dans l'alliance des Cantons suisses avec le roi de France, dont elles s'étaient retirées. Ces deux cantons étant, par leur étendue et leur richesse, les plus considérables parmi les XIII Ligues suisses, on attachait à la cour de France une extrême importance à la réussite de cette négociation, qui ne devait aboutir que beaucoup plus tard, à l'époque de renouvellements d'alliance subséquents. Sans consentir à rentrer dans l'alliance de France, Zurich et Berne demeuraient pourtant compris dans le *Traité de paix perpétuelle* du roi de France avec les Ligues suisses, qui leur assurait des avantages et des garanties pour le commerce et l'établissement de leurs ressortissants en France.

La République de Genève aspirait, elle, à être admise dans cette

retour, je me suis efforcé d'apprendre d'eux ce qu'ils pensaient. Je ne touche point aux questions politiques, que j'ignore et que je veux ignorer autant que possible, car j'ai assez éprouvé la vanité de ces choses-là. Mais je me suis appliqué à faire entendre aux ambassadeurs les principes que nous préférons à juste titre à la possession du monde entier. Et malheur à nous si nous ne donnions en toutes choses la première place, et la seconde aussi, au règne de notre Dieu !

Je me suis plaint des desseins de ces hommes[1], qui, désespérant de ramener l'ancien chaos d'un seul coup et une fois pour toutes, par l'abrogation de l'Édit royal[2], voudraient imiter la tactique de Sertorius. Celui-ci partait d'une énumération suffisante des parties pour arriver dans son argumentation au genre. De même, ai-je déclaré, ces gens cherchent à nous arracher l'une après l'autre toutes les garanties que nous avons obtenues du consentement du royaume entier, au prix de notre sueur et de notre sang. — J'ai montré qu'il ne saurait rien y avoir de commun entre la lumière et les ténèbres ; et qu'il fallait par conséquent que les ambassadeurs adop-

---

quid cogitarent. Politica illa non attingo, quæ et ignoro, et ignorare maximè volo, satis expertus quid hoc sit rei. Sed illa studui inculcare, quæ toti mundo merito anteponimus. Et væ nobis, nisi et primas et secundas tribuamus Dei nostri regno. — Conquestus sum de eorum consiliis, qui quum non possent simul et semel antiquum chaos revocare, abrogato regio edicto, imitarentur Sertorium, qui a sufficienti partium enumeratione argumentabatur ad genus. Ita enim illos paulatim nobis eripere quæ ex totius regni consensu, non sine sudore et sanguine obtinuissemus. Nullum porro esse luci cum tenebris commercium. Semel igitur aliquid firmum constitue-

alliance, au même titre que les alliés protestants des Ligues suisses, et plusieurs ambassadeurs de France, à la fin du XVIe siècle, se montrèrent favorables à cette politique. Ils n'éprouvaient aucune sympathie pour la ville qui était le centre de ralliement du parti huguenot, mais il entrait dans les intérêts de la cour de garantir l'indépendance de Genève, qu'on appelait *la clef des Ligues Suisses*. C'est, en effet, par Genève que passaient les nombreuses levées de troupes suisses se rendant en France, et il importait fort de garder cette communication toujours ouverte. Si Genève tombait aux mains de la Savoie et du roi d'Espagne, c'en était fait de la liberté de passage.

1. Le parti des Guise.

2. L'Édit d'Amboise, du 19 mars 1563, qui accordait aux Réformés le droit de célébrer leur culte dans une ville par bailliage, et dans les maisons nobles.

tassent d'emblée une ligne de conduite bien nette, de telle manière que notre Dieu fût le lien de l'alliance projetée.

A ces déclarations les ambassadeurs ont répondu en me promettant monts et merveilles de la part du roi et de la reine. — Mais, me direz-vous, qui est-ce qui mettra ces promesses à exécution ? — Ici, mon père, je vous répéterai ce que je vous ai déjà écrit : ce que le zèle de la piété ferait faire à des hommes bons et religieux, ces gens-là ne peuvent se décider à l'accomplir qu'à l'instigation de deux mobiles seulement : en premier lieu la nécessité, ensuite la pensée que cela peut être utile à leurs intérêts. Le Seigneur seul dispensera le zèle, quand il le jugera à propos; et je continue, assurément, à concevoir les meilleures espérances au sujet de notre Régulus[1] et de ses frères. Mais je pense qu'en ce moment en particulier, où le Seigneur semble remettre entre nos mains la direction de ces affaires, il nous faut avoir en vue les deux objets que je vais exposer. — Si cette alliance[2] se conclut à la condition que l'observation de l'Édit y soit stipulée avec les plus strictes garanties, on obtiendra le double résultat que voici : à savoir que les Églises soient affermies, et que le Conseil du Roi, ne fût-ce qu'en vue de son propre intérêt, devienne le gardien de la vraie religion. Si cela

---

rent, ut hujus fœderis vinculum esset Deus noster. Ad hoc ita responderunt, ut omnia sint tum de rege tum de regina polliciti. Sed, inquies, quis id præstabit? — Hic repetam, mi pater, quod antea ad te scripsi. Quod boni viri et religiosi facerent pietatis studio, ad id faciendum isti solis duabus rationibus impelli possunt, necessitate primum, deinde si hoc suis rationibus conducere existimaverint. Zelum unus Dominus largietur quum volet, et certè de Regulo nostro et ejus fratribus optimè adhuc spero. Sed illa duo nobis esse spectanda puto, hoc maximè tempore, quo videtur Dominus nobis illa veluti in manus tradere. Si coeat hoc fœdus ea conditione, ut severissimè sanciatur edicti observatio, utrumque obtinebitur, nempè ut stabiliantur Ecclesiæ, et regis consilium, saltem commodi sui causa, veræ religionis custos efficiatur. Id autem si factum erit,

1. L'amiral de Coligny.

2. L'alliance du roi de France avec les Ligues, en particulier Zurich et Berne. On voit par ce qui suit à quel point Bèze en était partisan. Et s'il ne crut pas devoir accompagner les ambassadeurs du roi dans ces deux villes (Voy. ci-dessus p. 595, note 2) c'est qu'il espérait pouvoir mieux servir cette cause en la traitant avec ses amis bernois et zurichois, directement, en dehors des négociations des ambassadeurs.

a lieu, c'est-à-dire dès que l'Édit aura été mis en vigueur par les moyens pacifiques, alors je vous réponds, mon père, que c'en sera fait du règne de l'Antéchrist en France, et que par conséquent le siècle sera des plus heureux. — Mais s'il en va autrement, je sais que nous avons un Dieu puissant, qui du haut des cieux confond toutes les entreprises des tyrans. Et jamais hommes à notre connaissance n'ont davantage éprouvé les effets de sa puissance que les frères des Églises françaises. Mais il n'en est pas moins certain que des tempêtes sans fin menacent; elles sont même déjà formées au-dessus de nos têtes.

Je pense en effet que vous n'ignorez point les progrès qu'a faits l'alliance des Catholiques[1], dont le roi de France retarde seul encore la conclusion. S'il hésite à y adhérer, c'est tout d'abord parce que tous ces gens-là n'ont pas accoutumé d'avoir une grande confiance réciproque, et qu'en particulier le roi de France n'ignore pas combien la destruction de nos Églises lui serait préjudiciable : car ses alliés pourraient ensuite très facilement l'écraser. Il s'en rend bien compte lui-même, et il est par conséquent certain que s'il conclut une alliance avec l'ensemble de votre nation, cette mesure fera échec

---

id est si semel pacificè obtinuerit edictum, hoc tibi, mi pater, spondeo, periisse Antichristum in Gallia, ac proindè felicissimum fore seculum. Sin minus, scio potentem esse Deum nostrum qui ex alto rideat omnes tyrannorum conatus, quod nulli nostra memoria magis sunt experti quam Gallicarum Ecclesiarum fratres. Sed certum est tamen tempestates infinitas imminere, atque adeo capiti jam nostro incumbere. Neque enim ignoras, opinor, quousque jam processerit Catholicorum fœdus, cujus conclusionem unus Gallus remoratur. Nam præterquam quod isti non solent mutuo inter se satis alii aliis confidere, non ignorat Gallus non posse Ecclesias nostras everti, nisi tanto cum suo damno, ut postea facilè a suis confœderatis opprimi possit. Hoc ipse videt, ac proindè certum est fore ut si commune cum vestra gente fœdus inierit, omnia illorum consilia fiant

1. La cour de Rome travaillait depuis longtemps à former une alliance des États catholiques, en vue de la destruction du protestantisme. Le roi d'Espagne et la république de Venise avaient donné leur adhésion. Un des premiers objets de cette alliance était la prise de la ville de Genève, qui devait être remise au duc de Savoie. Or, c'était là une mesure à laquelle la cour de France ne voulait pas consentir, dans l'intérêt de ses relations avec les Ligues suisses, et du libre passage des troupes suisses par Genève.

à tous les desseins de ces gens-là. Quant à lui, il aimerait bien mieux maintenir l'intégrité de son royaume à l'aide de ses propres forces et des vôtres, plutôt que d'en être réduit à cette autre alternative : de souffrir d'abord que ces Catholiques dévastent la moitié de son royaume, pour risquer ensuite de ne pouvoir qu'à grand'-peine défendre l'autre moitié contre ses anciens alliés.

Aussi, pour me résumer, j'estime que de cette alliance dépendent la destruction du règne de l'Antéchrist, le salut des Églises françaises et la sécurité de votre pays. Car il est absolument impossible que vous ne soyez pas atteints par ces calamités, au cas où éclateraient ces troubles universels que je redoute. Et il semble que l'alliance soit maintenant le seul moyen, et un moyen très facile, de les empêcher.

Je suppose, d'après ce que vous m'avez écrit à plusieurs reprises, qu'il y a encore beaucoup d'autres obstacles, qui semblent s'opposer à la conclusion de cette alliance[1]. Mais comme je ne suis pas au

---

irrita, et longè malit ipse regnum integrum suis vestrisque viribus tueri, quam pati ut dimidio ab illis vastato, ipse non possit nisi ægrè alterum dimidium adversus illos defendere. — Ergo, ut paucis dicam, in hoc fœdere positam esse puto et Antichristiani regni eversionem, et Gallicarum Ecclesiarum salutem, et vestrarum regionum incolumitatem, quoniam omnino necesse est, si universales illi tumultus inciderint, qui hac una ratione nunc videntur facillimè posse impediri, vos quoque in partem calamitatum venire. Conjicio ex iis quæ sæpé rescripsisti, infinita esse alia quæ videantur obstare,

1. Allusion aux questions d'argent, qui compromirent à plusieurs reprises les relations du Roi avec les Cantons. Dans le désordre des finances, la solde des troupes suisses au service du roi était rarement payée d'une façon régulière. A cette époque, en particulier, les soldes et les pensions arriérées formaient une dette considérable, dont les cantons savaient fort bien se faire une arme dans les négociations. En outre, pour ce qui concerne Berne et Zurich, certains personnages importants de ces villes, à Berne surtout, qui touchaient de fortes gratifications des ambassadeurs de France, lorsqu'on voulait se ménager leur bonne volonté, trouvaient plus avantageux de demeurer dans le *statu quo;* l'alliance avec la France conclue, leurs services auraient été moins bien rétribués. Enfin les cantons catholiques étaient vivement sollicités de la part du roi d'Espagne, tandis que les Bernois n'étaient pas éloignés de conclure une alliance savoyarde; ils venaient de régler par un accord avec le duc de Savoie la question des territoires du pays de Vaud et du Chablais. Toutes ces causes concouraient à créer de grandes difficultés à la réussite des négociations pour l'alliance de France.

courant je ne peux rien répondre là-dessus. Etant donné d'ailleurs que cela ne me regarde en aucune façon, je n'aurais garde de m'en enquérir par pure curiosité.

Je vous supplie seulement, et je vous conjure, mon père, de vous associer à ma sollicitude. Ce qui m'inquiète, ce ne sont pas les affaires de ce monde dont je suis absolument dégoûté depuis longtemps, c'est le sort de tant de milliers de frères, ce sont les grands bouleversements qui paraissent imminents.

Vous savez ce que notre Calvin vous écrivait un jour au sujet de cette même affaire. Et s'il était encore de ce monde, il vous écrirait de nouveau dans le même sens. C'était un Français, lui, et moi aussi, je suis Français, puisque telle a été la volonté du Seigneur. Mais à Dieu ne plaise que nous nous laissions guider en cette affaire par le souci exclusif de notre patrie, qui n'a certes pas acquis assez de droits à notre reconnaissance, pour que nous ne croyions devoir lui venir en aide : mais nous devons veiller sur ces hommes que nous aimons, non pas en qualité de Français, mais comme des serviteurs de la foi. Et nous savons que vous n'avez pas moins d'affection pour eux, que nous-mêmes.

Parlons maintenant des clauses mêmes de cette alliance. Je ne vous dissimulerai pas sur quelles bases j'estime qu'il faudra traiter, pour autant que j'ai pu le conjecturer d'après la conversation que j'ai eue avec les seigneurs ambassadeurs. Leur but bien marqué est d'assurer une confédération avec l'ensemble de votre nation, et cela

---

quæ quum ignorem, non possum ad illa respondere; et quum ista nihil ad me pertineant, absit ut in ea curiosè inquiram. Tantum obsecro te et obtestor, mi pater, primum ut meam, non de hujus mundi rebus, quarum me jam pridem tædet, sed de tot fratrum millibus, et de magna impendente rerum vicissitudine, sollicitudinem boni consulas. Scis quod ad te de hoc ipso negotio Calvinus noster aliquando scripserit, qui si nunc esset superstes, hæc eadem scriberet. Gallus erat ille, et ego Gallus, quando ita Dominus voluit. Sed absit ut quicquam hic valeat unius patriæ respectus, quæ certè non ita est de nobis merita, ut digna sit de qua juvanda cogitemus, nisi eos respiceremus, quos non ut Gallos, sed ut domesticos fidei amamus, et a vobis quoque non minus quam a nobis ipsis diligi scimus. Cæterum de ipsa fœderis ratione, non dissimulabo etiam apud te qua ratione agendum putem, quantum potui conjicere ex sermone cum Dd. legatis habito. Student omnino totius gentis confœderationi sanciendæ, et quidem unis et communibus tabulis.

par un seul et même acte. Il ne faudra donc présenter aucune demande qu'au nom et avec le consentement de l'ensemble des Ligues, autrement la négociation n'aboutirait pas. Les craintes que l'on conçoit au sujet de l'iniquité des guerres (et c'est là assurément une considération fort importante, étant donné l'état présent des choses) ne paraissent guère à redouter. En effet, les questions litigieuses ont été réglées au gré des rois de France et d'Espagne, et le duc de Savoie lui aussi est rentré en possession de ses domaines [1]. Par conséquent, si le territoire du roi de France est défini dans le traité avec les limites qu'il a maintenant, et qu'il en soit de même pour le vôtre, les clauses de l'alliance seront très équitables et très bonnes. Abordons maintenant la question de l'Édit de pacification [2], par lequel l'exercice de la religion a été établi dans une certaine mesure en France. Quand bien même vos confédérés préféreraient de beaucoup nous [3] voir exterminés, il semble pourtant que l'on puisse faire valoir une raison excellente pour exiger, comme condition essentielle de la signature de ce traité, le maintien de l'état de choses, tel qu'il existe aujourd'hui dans le royaume de France, même pour ce qui concerne la religion : c'est qu'on veut éviter qu'il ne surgisse à l'avenir quelque occasion de troubles. Que s'il se produisait quelque mouvement à propos de la religion, alors que votre

---

Itaque nihil erit prorsus nisi in communi petendum, quoniam alioqui negotium non procedet. Quod de bellorum iniquitate timetur, et sanè maximi est momenti, jam ut nunc res sunt, non videtur timendum magnoperè, quum et Galli regis et Hispani voluntate res transactæ sint, et Sabaudo quoque sua ditio restituta. Itaque si Galli ditio, qualis nunc est, in fœdere definiatur, ut et vestra vicissim, æquissima et optima conditio erit. Quod autem ad edictum pacificatorium attinet, quo nunc est constituta aliqua in Galliis religio, etsi vestri illi Landeri (*sic*) longè mallent nos perditos, tamen commodissima ratio oblata videtur petendi ut fœdus ea conditione sanciatur cum Galliæ regno, in qua nunc est, etiam in religionis statu, ne qua occasio turbarum deinceps oriatur. Quod si quid propter religionem moveatur, tum vestra gens omnis legationem mittat pro edicti obser-

1. Restitution au duc de Savoie, en 1564, du Chablais conquis par les Bernois en 1536, contre cession définitive du pays de Vaud à Berne et du comté de Romont à Fribourg.

2. L'édit d'Amboise. Voy. ci-dessus, p. 596, note 2.

3. Les protestants français.

nation tout entière envoie en France une ambassade pour réclamer l'observation de l'Édit; et, si cela devenait nécessaire, qu'elle envoie des troupes, selon ses moyens, pour réduire ceux qui refuseraient de maintenir la paix en observant l'Édit, quels qu'ils puissent bien être : car la guerre civile, plus même que la guerre avec l'étranger, tend à la ruine de ce royaume. Il faudrait aussi que le roi prît la même obligation envers votre nation. Et si l'on pouvait obtenir que cet engagement fût pris d'un commun consentement (et je ne vois pas quelles raisons s'opposeraient à ce que l'on puisse ou tout au moins que l'on doive obtenir facilement ce résultat), j'estimerais alors que le bonheur de la France et de l'Helvétie serait assuré. Et il me serait même permis d'espérer que, grâce à cette alliance mutuelle, les vieilles inimitiés s'apaiseraient, et que les esprits se calmeraient peu à peu : ce serait alors la défaite certaine de l'Antéchrist. Quant à vous [1], qui joueriez naturellement le premier rôle dans la conclusion de ce traité, vous accroîtriez considérablement votre autorité; et cela, certainement pour le plus grand bien de très nombreuses Églises. Car il faudra nécessairement que l'ambassadeur du Roi séjourne beaucoup auprès de vous, et vous consulte sur tout.

Vous connaissez, mon père, les motifs de mes actes et le but de mes démarches. Je vous prie, je vous supplie, mon père, de prendre toutes ces choses en sérieuse considération. Et quand vous aurez

---

vatione petenda, et adversus eos qui pacem ex edicto servare noluerint, quicumque tandem illi fuerint, militem, si fuerit opus, secundum conditiones mittat, quoniam civile magis etiam quam externum bellum in ejus regni perniciem tendit. Eandem quoque Regis erga vestram gentem obligationem esse oporteret, quæ si potuerit communi consensu obtineri (nec video cur obtineri facilè non possit, aut saltem debeat), tum ego et Galliam et Helvetiam beatissimam fore judicaverim, atque adeo ex mutua illa coalitione deponendas veteres inimicitias, et animos paulatim cicuratum iri speraverim, certa Antechristi pernicie. Vos autem, quum futuri sitis istius communis fœderis principes, vestram quoque auctoritatem plurimum amplificaveritis, et quidem magno tot Ecclesarium commodo, quoniam legatum apud vos plurimum esse, et omnia ad vos referre necessario oportebit. Scis quid agam et quid quæram, mi pater. Rogo te et obtestor, mi pater, ut omnia serio cogites, et quod cognoveris

1 Messieurs de Zurich.

reconnu à quel point la gloire de notre Christ y est intéressée, donnez-vous de tout cœur à l'accomplissement de cette tâche. Et souvenez-vous que cette affaire est de si grande importance que, quelle qu'en soit l'issue, bonne ou mauvaise, les conséquences s'en feront sentir dans le monde entier, pour ainsi dire.

Je n'ajouterai plus qu'un mot. Au cas où il ne serait pas possible de traiter de ces articles principaux dans les négociations poursuivies au nom de l'ensemble des Ligues, j'ai pourtant lieu d'espérer que, pourvu que l'alliance avec tous les Cantons se conclue, vous pourriez obtenir satisfaction, en particulier [1], même sur les points qui peuvent paraître les plus délicats. Mais je vous le dis à l'oreille, et que ceci reste entre nous.

C'est pour toutes ces raisons qu'au moment où j'ai vu les ambassadeurs se mettre en route pour la Suisse, j'ai cru devoir vous mander sur-le-champ ces nouvelles, afin que vous soyez informé à temps de toutes les indications que j'ai pu tirer d'eux. Et j'espère que vous approuverez ma diligence.

Je vous demande en outre de m'envoyer au plus vite quelques mots de réponse ; car je voudrais rassurer beaucoup de nos frères, qui sont dans l'anxiété au sujet de la tournure que prendront ces affaires, en leur donnant au moins quelque espérance.

Christi nostri gloriæ interesse, in id toto animo incumbas, ac memineris tanti hoc esse momenti, ut sive boni hic aliquid, sive mali concludatur, totum id sit in universum penè mundum redundaturum. Hoc unum addam. Si de rebus illis præcipuis nihil in communi agi possit, me tamen sperare, modo commune fœdus spondeatur, vos privatim impetraturos quæ etiam difficillima videri possent, quod tamen tibi sit in aurem dictum. Quum igitur viderem legatos istuc proficisci, volui hæc ad te statim mittere, ut de rebus omnibus quas essem expiscatus in tempore fieretis certiores, et spero vos hanc meam diligentiam boni consulturos. Rogo autem ut statim etiam ad me aliquid rescribas, quoniam cupio multos fratres de eventu istarum rerum sollicitos spe saltem aliqua confirmare...

1. A côté des négociations entamées avec l'ensemble des XIII Cantons, les ambassadeurs débattaient souvent certaines clauses accessoires avec chaque canton en particulier.

SÉANCES DU COMITÉ

14 *juin* 1898.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Ch. Frossard, A. Lods, W. Martin, Ch. Read, E. Stroehlin et N. Weiss. MM. A. Franklin et J. Gaufrès se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président rend compte du succès très complet de nos réunions à Nantes. Ce succès a été constaté par la presse locale aussi bien que par ceux qui prirent directement part aux nombreuses, très nombreuses et très longues réunions de ces diverses journées. M. Ch. Frossard exprime toute la satisfaction qu'il a eue de présider la réunion du soir consacrée à la conférence du secrétaire. Celui-ci remercie ses collègues en se félicitant de l'auditoire tout à fait exceptionnel devant lequel il a eu l'honneur de prendre la parole et en constatant à son tour le succès qu'ont eu les allocutions et la conférence avec projections de notre président. Ce dernier dépose, au nom du Comité des fêtes du tricentenaire, pour la Bibliothèque, l'unique exemplaire qui ait été frappé en or, de la médaille commémorative du 3e centenaire de l'édit de Nantes. Le secrétaire y joint quelques livres offerts par Mrs Lawton, l'âme de la Société huguenote de New-York, qui s'est si cordialement associée à ces fêtes.

Il est décidé qu'un numéro exceptionnel de notre *Bulletin*, comprenant au besoin jusqu'à quatre livraisons, conservera le souvenir des solennités de New-York et de Nantes, et sera tiré à part pour nos souscripteurs et pour les Sociétés huguenotes de l'étranger. M. de Schickler veut bien mettre à la disposition du rédacteur du *Bulletin* les ressources nécessaires pour les illustrations et les reproductions qui orneront ce volume. En attendant qu'une plaque commémorative de l'édit de Nantes soit posée où l'on dit qu'il a été rédigé et peut-être signé, il faut espérer qu'un jour une rue de cette cité sera appelée rue de l'Édit, ainsi que M. Frossard a eu l'idée de le suggérer.

Bibliothèque. — Mme de Neuflize lui a envoyé plusieurs volumes, dont le *Nouveau traité de la dévotion..., avec des prières...*, Amsterdam Pierre Mortier, et *Dialogues rustiques d'un prestre de village...*, par I.D.M. 1616; — M. Garreta, un exemplaire des *Mémoires de Commines*, *Galiot du Pré*, 1569, et de *Martin du Bellay*, L'Huillier,

1571 ; — M. de Schickler, *Chanson de la bataille donnée entre Paris et Sainct-Denys la veille de la Sainct-Martin*, 1567. — Enfin M. Daullé a exécuté pour elle une admirable copie manuscrite, pourvue de tables très complètes, des *Registres de l'état civil protestant de Lehaucourt* (Saint-Quentin), de 1668 à 1685.

BIBLIOGRAPHIE ET CHRONIQUE LITTÉRAIRE

LE SYNODE DE 1694

A la suite d'un sermon sur I Rois, XXI, 4 [1], très intéressant comme tout ce qui sort de la plume qui a écrit *Marie Durand*, M. le pasteur D. Benoît vient de publier un document curieux, bizarre, sur la valeur duquel il y a lieu de faire d'amples réserves.

Il s'agit d'une lettre anonyme (les initiales A. P. qui la terminent paraissent être sans valeur) rendant compte d'un synode qui aurait réuni à Montpellier, du 23 au 27 décembre 1694, dix prédicateurs des Cévennes — précédant ainsi de plus de vingt années l'assemblée analogue qu'A. Court présida le 21 août 1715 aux environs de Monoblet, et que l'on considérait jusqu'ici comme étant la première depuis la Révocation.

La réunion de ce synode de 1694 coïncidant avec la fête de Noël, il y aurait eu ce jour-là à Montpellier, dans une maison particulière, « une assemblée d'environ 150 personnes, tous gens de remarque et de toute profession » (p. 34) ; les trois services, suivis de la communion, se seraient prolongés depuis l'aurore jusqu'à 4 heures du soir, et le lendemain dimanche il y aurait encore eu un service de Sainte-Cène et trois prédications. Mais ces derniers détails forment la partie la moins importante de notre document.

Si cette lettre est authentique, elle constitue un document de premier ordre pour l'étude d'une période, encore obscure sur bien des points, de l'histoire des Églises du Désert. En réveillant les âmes, encore plus accablées qu'endormies par une effroyable persécution, ces ouvriers de la première heure auraient donc été préoccupés d'organiser ecclésiastiquement les lambeaux d'Églises qu'ils disputaient à la ruine. Ces prédicateurs que nous nous représentons

1. Daniel Benoît, *L'héritage des pères et le premier synode du Désert*, Cahors, 1898.

volontiers comme ne tenant leur mission que de l'Esprit « qui souffle où il veut », même sur ce que le monde a de plus chétif, auraient été, pour la plupart, de véritables ministres ayant la haute main sur d'autres prédicants d'un rang inférieur, et une forte discipline, visant les divers cas pouvant se présenter, serait sortie des travaux de ce synode dont, chose étrange, personne n'a jamais parlé, et Dieu sait cependant si A. Court était bien informé !...

Un fait hors de doute, semble-t-il, c'est l'assemblée du jour de Noël à Montpellier (p. 34), qui est mentionnée aussi dans la relation [1] du martyre de Pierre Papus — un document dont l'origine n'est pas bien établie, mais qui paraît authentique, du moins dans ses grandes lignes. Toutefois, cette relation, qui ne parle pas de l'assemblée du lendemain de Noël, ajoute des détails d'apparence légendaire. C'est ainsi que, d'après elle, « on avoit sujet de croire que c'estoit... une dévotion sincère [qui poussait les fidèles aux assemblées] jusques à ce que l'on eut reconnu l'envie qui... porta ce peuple à la division et à la discorde », et que « déjà quelques-uns se vouloient du mal parce qu'on ne les avoit point appelés aux saintes assemblées; on voioit sur ce sujet des personnes se quereller... et quelques autres méditoient le moyen de se venger des affronts qu'ils avoient reçus... » Dans les villes, et à Montpellier sans doute plus que partout ailleurs, les discordes entre protestants devaient avoir surtout pour cause la crainte d'être compromis [2]...

Au nombre des détails légendaires fournis par la relation ci-dessus, il y a lieu de placer aussi la présence à Montpellier, indépendamment de Papus et en même temps que lui, de « quelques autres serviteurs de Dieu » aux exhortations desquels tout le monde accourait. Au premier abord, il peut sembler que ces « quelques autres » soient précisément les membres du synode; mais quand on sait combien ces hommes, dont la tête était mise à prix, unissaient à la simplicité de la colombe la prudence du serpent, il est impossible d'admettre que dix d'entre eux soient allés se jeter, en quelque sorte, dans la gueule du loup en s'enfermant dans Montpellier pendant cinq jours complets. La plupart des prédicants nommés dans la lettre anonyme figurent sur les affiches par lesquelles Bâville promettait une infâme récompense à quiconque les livrerait morts ou

1. *Bull. prot.*, X, 272.

2. La lettre publiée par M. Benoît ne cite point Papus parmi les prédicants réunis à Montpellier : cela pourrait, à la rigueur, s'expliquer par le fait que Papus priait, mais ne prêchait pas.

vifs. Si donc certains d'entre eux se sont risqués, jusque dans Montpellier — même en 1694, année de calme relatif — ce fut isolément, soyez-en sûrs, et en évitant un séjour prolongé qui redoublait le péril, toujours extrême avec la police et dans le voisinage de Bâville. Qu'on se rappelle les rares fois où Brousson se glissa furtivement dans Nîmes [1]; c'est qu'en effet on ne se hasardait pas dans les villes des Cévennes, où les dangers étaient, sinon plus grands, du moins plus nombreux, sans redoubler de précautions.

Mais ce n'est pas tout. L'auteur de la lettre est un simple fidèle, habitant Montpellier (p. 32); il n'est ni ministre ni prédicant, puisqu'il dit qu'après le synode ces derniers partirent, « sauf un [Papus, d'après la relation déjà citée] qui resta dans la ville pour l'instruction du peuple » (p. 36). Or, au service de Noël, et bien qu'il ne se jugeât point « capable de la charge de ministre de l'Évangile », ce laïque fut, dit-il, « nommé » par le synode pour faire « l'action de grâces » (c'est-à-dire le 3e service), ce qui est assez extraordinaire étant donnée la présence de plusieurs prédicateurs — et ce qui est plus extraordinaire encore, c'est qu'il *présida* comme modérateur les séances du synode (p. 33). Cet oubli de l'art. 7 du chap. 8 de la Discipline est inadmissible neuf ans seulement après la révocation, surtout si parmi les pasteurs présents plusieurs, comme le prétend la lettre, avaient reçu la consécration.

Parlons donc maintenant de cette consécration pastorale.

Vivens fut consacré en Hollande probablement au commencement de 1689, et à la fin de la même année, dans les Cévennes, il consacra lui-même Brousson. A ce moment-là ils étaient les deux seuls pasteurs des Cévennes ayant reçu l'imposition des mains, le pasteur F. Debruc, revenu avec eux, étant déjà rentré en Suisse, et le proposant J.-P. Boisson — un autre de leurs compagnons (qui peut-être même ne fut jamais consacré) — ayant été pendu à Nîmes en novembre précédent. Plus tard, en 1693, Brousson fut rejoint par le pasteur Guion, dont le ministère au Désert ne dura que quelques semaines. Tous ceux-ci ont-ils imposé les mains à leurs jeunes compagnons d'œuvre? Oui, s'il faut en croire la lettre anonyme. Du moins, elle affirme le fait pour Brousson.

Elle nomme, en effet, comme ayant reçu la consécration pastorale des mains de ce dernier, les prédicants Lapierre, La Jeunesse, Laporte, Roman, et les trois frères Plan (p. 27). Roux, d'Uzès [un nom nouveau], aurait été consacré par Lapierre. Julien [un autre

1. *Relation somm. des merveilles*, p. 40.

nom nouveau], Lacroix et « quelques autres » (p. 28) dont l'auteur ne se souvient plus, auraient été « reçus dans les assemblées par le peuple, et depuis confirmés dans leur vocation » par le ministère des précédents. Or, cela est inexact, tout au moins pour quelques-uns d'entre eux.

Laporte, dit A. Court [1], « *s'érigea* » en prédicant, et fut exécuté (26 février 1696) pour avoir prêché.

En ce qui regarde Roman, il est dit dans un mémoire le concernant [2] que lorsqu'il quitta la France en 1700, il prêcha à Rotterdam, mais que, « pour ne pas contrevenir aux règlements des synodes du païs, ce fut dans un jour et dans un lieu extraordinaires ». Pourquoi cette restriction si Roman avait reçu l'imposition des mains par le ministère de Brousson, puisque la consécration de ce dernier avait été reconnue valable par le synode de Tergoes en 1694? Et le même mémoire ajoute que de Hollande Roman retourna en Allemagne où il *fut fait pasteur* de l'Église française de Waldenbourg, ce qui paraît impliquer que sa consécration eut lieu à ce moment-là (1701).

Quant aux frères Plan, l'aîné, Étienne, reconnaît dans son interrogatoire (3 juin 1692) que son frère Paul et lui faisaient des assemblées; mais il déclare que c'était son frère qui prêchait, et non point lui. — Quant à Paul, il dit (même jour) avoir prêché, mais n'avoir pas été reçu ministre. Il avoue avoir baptisé des enfants, béni des mariages et donné la communion, et interrogé comment il a pu le faire n'étant pas ministre, il répond « que *quoique il n'ait pas reçu l'imposition des mains*, cependant il est ministre du Christ, et qu'en cette qualité il peut administrer les sacrements, puisque Dieu lui a révélé son Saint-Esprit [3] ».

Enfin Jean Monnier, dit Lacroix, qui mourut aux galères en 1709 après quatorze ans de captivité, avait accompagné Brousson dans les Cévennes, et tenu, lui aussi, des assemblées; mais rien n'indique, dans les documents le concernant, qu'il ait jamais été consacré. Ce qui est vrai, c'est que Lacroix était un homme bien au-dessus de

1. *Histoire des troubles des Cévennes*, I, 71 n.

2. *Pap. Court* (publié par M. Goty dans les *Etrennes religieuses* de 1881, p. 108).

3. Ces interrogatoires des frères Plan, dont je dois la communication à M. Ferd. Teissier, ont été utilisés par M. D. Benoît dans la notice qu'il a consacrée à ces prédicants (cf. *Bull. prot.*, XLVI [1897], p. 505). Or, dans cette notice, M. Benoît a précisément reproduit le passage (cf. p. 514) où Paul Plan déclare *n'avoir pas reçu l'imposition des mains*. — A propos de ces interrogatoires, il y a lieu de signaler que les pièces originales (*Arch. de l'Hérault*, C. 172) portent la date de juin *1689*, pour 1692. C'est une

son humble condition, et le forçat Pierre Serres écrivait en 1696 qu'il avait des pensées si élevées que lui, P. Serres, l'avait « pris d'abord pour un très habile proposant », et était « tombé dans l'admiration » en apprenant qu'il n'était qu'un pauvre berger.

Mais il y a encore d'autres détails qui méritent de nous arrêter. Aussi bien, aucun d'eux ne peut être négligé.

C'est ainsi qu'il est dit (p. 27) que Lapierre était en Hollande en 1689 et que, résolu à rentrer en France pour y prêcher, il fit part de son dessein à Jurieu qui l'encouragea à y persévérer. C'est une erreur. En 1689 Lapierre était, non point en Hollande, mais à Berlin, d'où il alla directement rejoindre Vivens à Lausanne.

Dans le compte rendu du synode (p. 33) il est parlé de « quatre messieurs de la ville [de Montpellier] qui y assistèrent sur l'avis qu'on leur avait donné, car là se devant traiter de quelques règlements touchant la police ecclésiastique [deux mots, soit dit en passant, qui surprennent dans une bouche protestante] et surtout de nommer des personnes pour veiller *sur la conduite du peuple chrétien*, on avait jeté les yeux sur ces quatre, comme étant d'une vie sans reproche et vivant dans la crainte de Dieu ». Cette sorte de surveillance *générale* établie par le synode est en contradiction avec ce qui est dit plus loin (p. 36) qu'« on traita du moyen d'établir des anciens *dans toutes les villes* pour veiller aux actions et à la conduite des particuliers », et qu' « il fut arrêté que *chaque ministre userait* (*sic*) *selon sa prudence à l'élection de ces anciens...* » C'est cette dernière manière de procéder qui est la véritable, et c'est bien celle-ci — et non point l'autre — qui a été pratiquée par les pasteurs du Désert, du moins à cette époque.

Enfin il est difficile de croire que, même en 1694, on ait pu, au mois de juin, un dimanche, en plein jour, tenir dans une métairie, à une demi-lieue de Montpellier, une assemblée (p. 37) de 80 personnes [venues par petits groupes de 3 à 4 personnes, précédées d'un guide, de 6 heures du matin à midi] et y chanter les psaumes à haute voix, sans autre précaution que de « faire tenir un homme sur une tour de la métairie qui était assez haute et qui découvrait à une demi-lieue à la ronde ». On avouera qu'une demi-

simple erreur de plume, qui n'existe pas, je crois, sur le jugement lui-même. En effet, il est question dans ces interrogatoires de l'assassinat de l'apostat Bagard, consul de Lasalle, comme ayant eu lieu *neuf à dix mois auparavant;* or, Bagard fut assassiné en juillet 1691. Même observation pour le meurtre du curé Vernède, qui eut lieu également en 1691. Enfin (et cela est décisif) Papus, dit La Rouvière, accusé dans ces pièces d'avoir pris part au meurtre de Bagard, n'était pas encore en France en juin 1689. Il y revint avec Vivens quelques semaines plus tard.

lieue constitue un champ de vision assez restreint pour une tour « assez haute » située « en plaine » : d'après les chiffres donnés, cette vigie apercevait à peine les murailles de Montpellier. Les précautions indiquées pour les assemblées nocturnes ne sont pas moins insuffisantes.

De tout ce qui précède, il résulte que pour nous cette lettre est un pur roman.

Quelque indice permet-il au moins de déterminer approximativement l'époque à laquelle elle a été fabriquée? Peut-être. A ce propos, il est bon de remarquer que cette pièce — c'est M. D. Benoît qui le dit en note (p. 27) — ne porte pas plus de *date* que de signature. Les faits racontés s'étant passés, soi-disant, à la fin de 1694, la lettre les rapportant est censée suivre de près les événements : d'où la date de 1695. En réalité, ce prétendu récit contemporain est postérieur de plusieurs années aux faits qu'il relate.

Il parle bien, il est vrai, du troisième frère Plan [Pierre, pendu en 1697] comme prêchant encore au Désert (p. 27) ; mais j'estime que lui aussi avait, depuis longtemps déjà, terminé son périlleux ministère, quand l'auteur de la lettre anonyme s'avisa de prendre la plume.

Comment, en effet, ne pas être frappé tout d'abord par cette expression : « Tous ceux que *j'ai connus* sont, etc. » (p. 27) qui nous transporte de suite loin des événements, comme si le recul des années avait trahi la plume de l'historien ?

Et c'est bien ce recul des années qui lui a attiré un désagrément fâcheux pour un chroniqueur, celui d'affaiblir sa mémoire. Suivez bien cette énumération.

Le synode de décembre 1694 aurait été composé de 15 membres, y compris le modérateur et les 4 laïques, ce qui fixe à 10 le nombre des prédicateurs (p. 33). Parmi ces derniers (dont les noms se trouvent aux p. 27 et 28) Laporte et Roman n'allèrent point au synode « parce qu'ils furent jugés nécessaires pour l'instruction des peuples pendant l'absence des autres » (p. 33). Etienne et Paul Plan ne sont pas en question, car ils étaient morts depuis plus de deux ans. Restent donc Lapierre, La Jeunesse, Pierre Plan et Lacroix (comme prédicants connus) et deux nouveaux (suspects par le fait même qu'ils portent des noms communément répandus), Roux et Julien, mentionnés dans notre document pour la première fois. Quatre prédicateurs connus, sur dix présents au synode !... L'auteur déclare (p. 28) qu'il ne se souvient pas des noms des autres prédicants qu'il a connus autrefois ; mais, d'autre part, ce sont ceux-là mêmes qui

ont siégé avec les autres au synode (p. 33). Tout cela n'est-il pas bien étrange si quelques semaines, quelques mois seulement séparaient l'écrivain des souvenirs qu'il évoque ?

La description du culte (p. 20) — une nouveauté pour le destinataire — est incompréhensible si peu d'années après la ruine des Eglises. — De même, l'idée du sacrement : « Ils [les ministres] font une prière implorant la bénédiction du ciel sur les espèces du pain et du vin, *afin qu'ils deviennent le sacrement* du corps et du sang de J.-C. », nous transporte loin de la communion protestante. — Enfin, la distinction établie entre les prédicants : ceux qui sont nommés par le peuple et ceux qui reçoivent l'imposition des mains (p. 28) ; ceux qui prêchent et ceux qui ne prêchent pas (ces derniers étant soumis aux premiers) (p. 32) est purement factice. « N'étiez-vous pas tous sous la direction de Vivens ? » demandait-on au prédicant Paul Colognac [1]. « Non, répondait-il, *nous étions tous égaux* comme les disciples de J. C. » — « Brousson ne dirige-t-il pas tous les prédicants? » « Brousson, répondait-il encore, est un habile homme, mais *nous sommes tous égaux* [2]. » Or, il importe de remarquer que, d'après la lettre anonyme, P. Colognac était un de ceux qui n'avaient pas reçu l'imposition des mains — ce qui, d'ailleurs, est parfaitement exact.

Tous cela nous ramène à une époque où les souvenirs d'autrefois s'étaient obscurcis, où les prédicants, comme les assemblées, étaient devenus bien rares, où les notions familières aux anciens s'étaient mélangées, chez les descendants, d'un catholicisme plus ou moins vague. Entre cette lettre et les événements qu'elle prétend rappeler il y a eu l'ouragan de 1702, qui a emporté dans son tourbillon ce qui restait encore debout de l'œuvre admirable accomplie par les premiers pasteurs du Désert. Elle est sortie de cette période, obscure entre toutes, qui va de la défaite des Camisards à l'entreprise hardie d'A. Court, et elle est plus rapprochée de ce dernier terme que du premier...

En 1837, le journal *l'Evangéliste* publia le récit dramatique d'une assemblée tenue dans les carrières de Mus, aux environs de Nîmes. Ce récit, émanant d'un témoin soi-disant oculaire, était de pure fantaisie : il suffisait, pour s'en convaincre, de remarquer que Fulcran Rey et Claude Brousson [le premier pendu en 1686, et le deuxième ayant commencé son ministère en 1689] ne pouvaient pas avoir prêché dans les mêmes assemblées, ce qui n'empêche pas ce mor-

1. *Bull. prot.*, XXX, 70.
2. *Bull. prot.*, XXX, 74.

ceau saisissant de s'étaler tout au long dans un livre digne de haute estime, paru il y a quelque vingt ans. Eh bien, c'est au même genre de littérature historique (!) — qui n'est pas riche, heureusement — qu'appartient la prétendue lettre de 1695... et aussi, dans une certaine mesure, la relation déjà citée du martyre de Papus, qui était certainement connue par l'auteur du post-scriptum (p. 40) relatif à ce dernier[1].

P. Fonbrune-Berbinau.

Un drame historique « sensationnel ».

Judith Renaudin, par Pierre Loti, de l'Académie française.

Hier, 8 novembre, à la séance de rentrée de notre Comité, il fut question de l'actualité qui fait, depuis quelques jours, sensation dans Paris et dans le *monde* littéraire du *monde* entier : Judith Renaudin, pièce en 5 actes et 7 tableaux, de M. Pierre Loti, l'officier de marine, le romancier académicien, représentée, au Théâtre-Antoine, le mercredi 2 de ce mois. Notre collègue et ami, M. Albert Réville, professeur du Collège de France, appela en quelques mots notre attention sur l'intérêt que présentait pour nous cet incident frappant et inattendu. Pour mon compte, j'avais eu la bonne chance d'assister tout à la fois à la *répétition générale* et à la *première*, qui avaient eu lieu le même jour en matinée et en soirée. Je ne sais, en vérité, comment il se fit que j'étais venu au théâtre dans l'ignorance absolue du sujet traité par la pièce nouvelle. Il m'était arrivé, exceptionnellement, de ne pas lire le reportage des journaux des jours précédents. Quelle ne fut donc pas ma surprise, en assistant à une page, à une page *vivante*, et tout à fait *admirable*, de notre histoire des Protestants de France aux jours néfastes du grand roi Louis XIV !

Il s'agit, en effet, d'un de ces nombreux épisodes qui signalèrent dans l'univers la fatale révocation de cet Édit fameux dû à la sagesse de Henri IV, et dont on a précisément célébré, il y a quelques mois, le retentissant tricentenaire.

La scène s'ouvre à l'automne de 1685, dans la petite ville de Saint-Pierre, en l'île d'Oleron. Le temps et l'espace nous manquent ici pour entrer dans l'analyse du drame émouvant, et on ne peut plus *simple* et *vrai*, qui se déroule sous les yeux du spectateur, avec des personnages authentiques, des décors exacts et pittoresques, une mise en scène irréprochable.

1. Il y aurait aussi à rechercher ce qui concerne le fils de l'intendant Bâville (p. 40), mais je n'en ai pas les éléments sous la main.

Disons seulement que la famille Renaudin a existé; que *Judith*, l'héroïne, fut une des aïeules de l'auteur, et que Pierre Loti a *osé* (avec quel bonheur et quel succès!) la mettre à la scène telle qu'elle fut autrefois dans la réalité, dans ce milieu moral, familial, matériel même, qui fut le sien, puisque « la vieille demeure blanche et silencieuse », qui subsiste encore, a été fidèlement reproduite au deuxième acte, et que notre collègue M. Frank Puaux, qui l'a visitée naguère, nous dit l'avoir aussitôt reconnue avec émotion. L'auteur s'est plu à la dépeindre dans le court *Avant-Propos* de sa pièce, publiée en tête du dernier numéro de la *Revue de Paris*. De cette petite, de cette glorieuse demeure, « sont partis pour l'exil, une nuit « d'il y a deux siècles passés, mes ancêtres protestants », écrit Pierre Loti (de son vrai nom, L.-M.-Julien *Viaud*).

« Les lettres des exilés, nous dit-il encore, les « lettres de Hollande », comme on les appelait jadis avec vénération dans ma famille, ont habité pendant un siècle et demi dans les placards du vieux salon boisé; elles fascinèrent mon enfance huguenote; une aïeule, de temps à autre, m'en lisait des passages, le soir. Pauvres nobles lettres, aux écritures d'un autre âge, aux encres jaunies!... Je les possède aujourd'hui par héritage et je les touche comme des choses sacrées. Entre autres, il en est de signées par *Judith Renaudin* qui fut l'une de mes arrière-grand'tantes... Pauvres nobles lettres! si pleines de courage, de confiance en Dieu, de résignation sublime! Pas une plainte, en face du danger suprême, pas un murmure... » L'auteur déclare n'avoir point voulu faire ici, tant s'en faut, une œuvre d'excitation et de violence, et il se croit assuré de n'avoir pas « écrit un mot dont le catholique ait à souffrir ». Quand l'idée lui vint de composer sa pièce, il y a deux ans et plus, il ignorait « EN QUELS TRISTES JOURS *elle serait représentée!* Et il déplore une coïncidence qu'il était si loin de prévoir!... Il avoue avoir mal parlé de certains dragons de Louis le Quatorzième (le pauvre homme!), mais il proteste hautement n'avoir fait aucune allusion aux événements de l'*heure qui passe*. Il s'honore par-dessus tout d'avoir appartenu à notre armée et de lui appartenir encore!»

Cet Avant-propos, où l'on voit la loyale parole d'un fils des Huguenots, fait le plus grand honneur à Pierre Loti et complète sa pièce, que je viens de voir pour la troisième fois, et que je n'hésite pas à proclamer un véritable *chef-d'œuvre*, pour le fond et pour la forme. C'est la *vérité* pure, et c'est la *justice!* C'est l'*humanité!* Et c'est la simple et noble langue française!

Les 7 tableaux dans lesquels se déroule l'action, encadrée dans de ravissants décors, sont, tour à tour, pleins d'onction et de charme,

saisissants, pathétiques. Énumérons-les : 1° un carrefour de la petite ville de Saint-Pierre; 2° chez les Renaudin (un adorable intérieur huguenot); 3° le Jardin; 4° la Sacristie de l'église catholique de Saint-Pierre, 5° la Grand'Côte, la nuit; 6° le Corps de garde des Dragons du Roi; enfin, 7° chez les Renaudin (le Départ).

Rien de bon et de beau, rien de *bienfaisant*, comme ces scènes familiales, comme celles où figurent les enfants, les tout petits huguenots en gaîté ou en prière. Rien d'angoissant comme l'*exode*, la soudaine et terrible *dragonnade* du 5e tableau. Mais ce qui est particulièrement supérieur, c'est le nœud du drame, c'est la lutte violente entre l'amour profond et l'austère devoir, entre la passion folle et l'exaltation religieuse (le capitaine d'*Estellan* et *Judith*); en un mot, le combat entre le corps physique et l'âme immatérielle, qui, finalement, obtient la victoire! Le long et emporté dialogue du 6e tableau est, je l'affirme, un chef-d'œuvre dans le chef-d'œuvre. Je plains quiconque ne le sentirait pas. C'est un merveilleux pendant aux scènes de violence et de passion extrême. Tels *Achille* et *Iphigénie*, *Oreste* et *Hermione*, et où je ne crains pas d'affirmer que l'auteur est, dans cette scène, presqu'à la hauteur du Maître des Maîtres. Quelles difficultés il y avait là à surmonter! Elles l'ont été. Honneur à Loti! ce coup d'essaï l'oblige.

Mais aussi, quels interprètes il a rencontrés, à commencer par André Antoine, donnant à la fois le précepte et l'exemple dans ce type si beau, si héroïque, du curé de Saint-Pierre! Comme on sent son souffle, et jusqu'à son intonation parfois, dans l'excellent jeu de ses artistes. Mme Marie Laurent, Mlle Marthe Mellot (si parfaite en tout), M. Daltour (son digne partenaire), M. de Max, se sont taillé là de notables rôles. Ils se sont incarnés dans la peau et le costume huguenots, « à croire qu'on y est et que c'est arrivé ». (Hélas! cela *est arrivé trop réellement* en son temps, et l'on voit souvent de bien étranges retours dans les choses d'ici-bas!) Mais la fiction même est ici comme une réalité palpable,

On y marche vivant dans un rêve étoilé.

J'avais été prié par mes collègues de donner de cette mémorable représentation théâtrale un prompt et succinct compte rendu. C'est fait. On comprend que le Président honoraire, que le fondateur de la Société d'Histoire du Protestantisme français, ne pouvait qu'être heureux de reprendre sa vieille plume en une telle occasion et de s'acquitter d'une telle tâche pour laquelle il était tout documenté... Il a dû forcément « se borner » et pourtant il aurait bien voulu s'étendre un peu plus, citer un peu davantage et justifier son enthou-

siasme juvénile pour une œuvre si pure et si belle. Peut-être y reviendra-t-il. En tout cas, il engage instamment les descendants des huguenots, ce « sel de la terre », il engage tous laïques, voire même tous ecclésiastiques, à aller voir *Judith Renaudin*. C'est un sermon en action, en belle et bonne action : quoi donc de plus sain, quoi de plus beau, quoi de meilleur ?

CHARLES READ.

NÉCROLOGIE

M. A.-F. Lièvre.

Un des hommes qui ont le plus honoré le Protestantisme français et la science historique vient de s'éteindre, et cette mort est un deuil pour notre Société d'Histoire qui avait inscrit des premiers M. Lièvre au nombre de ses membres d'honneur, comme il s'était lui-même inscrit, lors de sa fondation, des premiers, au nombre de ses adhérents.

M. Auguste-François Lièvre était né dans un petit village de la Vendée, à Bazoges-en-Pareds, le 28 février 1828. Après de brillantes et solides études, il était entré à la Faculté de théologie de Montauban où il se fit déjà remarquer par sa passion naissante et qui ne fit que grandir, pour l'histoire du Protestantisme français. Sa thèse finale qui dénotait un esprit hardi et franc fit quelque bruit. Elle avait pour titre : *Du rôle que le clergé catholique de France a joué dans la révocation de l'édit de Nantes*. Le conseil de Faculté, à cette époque (1853), ému des audaces du jeune candidat, puisées aux meilleures et aux plus solides sources, refusa le visa nécessaire pour l'impression. M. Lièvre, qui ne voulait rien retrancher de ce qu'il avait écrit, emporta son manuscrit à Strasbourg où l'on n'avait pas les mêmes scrupules et les mêmes craintes, et où on l'accepta. Ses textes, repris plus tard par Lanfrey, dans *l'Église et la Philosophie au* XVIII*e siècle*, sont devenus aujourd'hui la vérité reconnue de tous les historiens impartiaux. Aussi cette thèse, souvent citée, fait-elle encore autorité.

Après la consécration qu'il reçut dans le temple de Mouilleron-en-Pareds, sa paroisse natale, le 27 novembre 1853, M. Lièvre fut nommé pasteur à Couhé (Vienne). C'est là qu'il conçut et composa sa belle *Histoire des Protestants du Poitou* (3 vol. in-8°, 1856-1859), si justement estimée. Cet ouvrage, qu'il dut publier à ses frais, alors que le mouvement, aujourd'hui si développé, d'études du protestantisme dans les provinces où il a régné, commençait à peine, se ressent quelque peu, hélas! de la nécessité où l'auteur se vit de condenser. Mais telle qu'elle est, cette œuvre, écrite dans un style lapidaire, ne contient ni une erreur ni une omission. Si tout n'y est pas développé, en particulier pour la période du Désert, tout s'y trouve au moins indiqué. Plus tard, M. Lièvre en a publié un abrégé

populaire, édité par la Société des livres religieux de Toulouse, sous ce titre : « *Les martyrs poitevins* » (1 vol. in-12, 1874).

De Couhé, M. Lièvre passa à Angoulême en 1869. Là encore, cet esprit si fin, si curieux et toujours en éveil continua ses travaux. Seulement ils prirent une autre direction. Sans se désintéresser de l'histoire du Protestantisme, il se livra plus particulièrement à l'étude de l'archéologie, dans laquelle il se montra toujours homme de la plus haute valeur. Longue serait la liste des travaux qu'il a semés à pleines mains dans les annales des Sociétés savantes qui l'avaient admis dans leur sein. Nous citerons entre autres : *Notes sur Couhé* (2 vol. in-8°, Poitiers, 1869-1872). — *Angoulême, Histoire, institutions et monuments* (1 vol. in-12, 1882). — *Explorations archéologiques du département de la Charente* (T. I, in-8, Angoulême, 1884). — *Les misères et les épidémies à Angoulême aux* XVIe *et* XVIIe *siècles* (1 vol. gr. in-8°, 1886). — *Les limites des cités dans l'ouest de la Gaule, d'après les bornes militaires* (1 vol. in-8°, 1891), etc., tous de premier ordre, hautement appréciés et dont plus d'un a élucidé quelque problème[1].

En 1885, après une succession de deuils, atteint lui-même dans sa santé, l'heure de la retraite sonna pour lui, mais non celle du repos. La ville de Poitiers, où il comptait de nombreux amis, où il était estimé et apprécié, l'appela à la direction de sa bibliothèque municipale. C'est là que s'écoulèrent ses dernières années. — La Faculté des lettres ayant fondé, au moyen d'une subvention municipale, un cours d'archéologie régionale, elle confia ce cours à M. Lièvre et à son ami M. Alf. Richard, le savant archiviste de la Vienne. — Le catalogue de la bibliothèque, le plus riche dépôt de l'ouest, dont il avait la garde, n'ayant jamais été dressé, M. Lièvre s'attela à cette besogne écrasante et en rédigea toutes les fiches[2]. — C'est là, dans cette vieille salle, que nous aimions à revoir ce grand vieillard, à la tête blanche et patriarchale, au sourire si fin et si doux, toujours si accueillant et toujours si prêt à se déranger de ses travaux les plus ardus pour vous donner le renseignement demandé.

Mais le mal qui l'avait obligé à la retraite, une implacable maladie de cœur, ne le lâchait pas. Travailleur infatigable, il luttait avec une rare énergie, mais la souffrance finit pourtant par le terrasser. Il s'est soudainement et paisiblement éteint le 14 octobre dernier, à Paris, chez l'un de ses enfants où il était allé prendre quelque repos[3].

Que les siens reçoivent ici à nouveau l'assurance de notre respectueuse et cordiale sympathie.

Puisse aussi notre Protestantisme trouver dans les générations qui viennent des amis aussi fidèles, des hommes qui l'honorent, tels que M. Lièvre, pour prendre la place de ceux que Dieu rappelle à lui.

TH. MAILLARD.

1. A signaler aussi ses travaux si remarquables sur la religion des Gaulois.

2. Deux volumes, dont le premier, consacré aux manuscrits, ont paru.

3. M. le professeur Carré a rendu un hommage ému à sa mémoire, à la séance de rentrée des Facultés de l'Université de Poitiers.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5512. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

[CH.-L. FROSSARD]. — **Notice sur le temple de Bagnères en Bigorre.** Une brochure de 13 pages in-8 (illustrations). Paris, Grassart, 1898.

EUG. RÉVEILLAUD. — **La vie et l'œuvre de Robert-W. Mac-All, fondateur de la Mission populaire évangélique de France.** Fragments et souvenirs rassemblés par Mme Mac-All, traduits et complétés par son ami E. R. Un volume de XIII-522 pages in-16. Paris, Fischbacher, 1898 (portraits et gravures).

CLÉMENT RIBARD. — **Notes d'histoire cévenole, d'après des documents la plupart inédits.** Un volume de 344 pages in-8 (Index). Se vend (3 fr. 50), à Cazillac par Gange (Hérault), chez Mlle Antoinette Ribard.

[PAUL MINAULT]. — **De la patrie terrestre à la patrie céleste** (25 mars-21 mai 1897). *Récits de voyage et dernières impressions.* Un volume de XIII-157 pages in-18 portrait. [Neuchatel, impr. Delachaux et Niestlé, 1897].

PAUL MINAULT. — **Discours religieux.** Un volume de XVI-265 pages in-8. Privas, imprimerie nouvelle, 1898.

TH. MINET and W. CH. WALLER. — **Registers of the Church of la Patente, Spitalfields.** Un volume de XXVI-254 pages in-4 (Index), formant le tome XI des *Publications of the Huguenot Society of London.*

5512. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.